BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4002 du Vendredi 18 Septembre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COVID-19

Mobilisation pour l'allègement du couvre-feu

(P.3)

VIE DES ARTISTES

Le chanteur Loko Massengo guéri de la COVID-19 en France

Loko Massengo "Djeskin" (P.13)

MESSE CHRISMALE EN LA BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO

«Le prêtre est celui qui encourage la vie, la fait éclore et la protège»

Mgr Anatole Milandou bénissant les huiles. (P.9)

ERRATUM

Dans l'AMI N°001/2020/METPFQE/CAB/PDC-RH-CEP du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH) publié dans l'édition n°4001 du mardi 15 septembre 2020 (Page 10), au lieu de: AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (Services de Consultants-Firmes), lire:
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS- INDIVIDUELS).
Toutes nos excuses pour cette erreur.

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal La Semaine Africaine de l'édition n° 4000, du vendredi 11 septembre 2020, concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Rue Crampel (Face BDEAC) Centre-ville, Brazzaville.

Cette annonce est annulée et sera republiée à une date ultérieure.

DIAMOND CEMENT CONGO S.A.
Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Mindouli, le 11 Septembre 2020

Aux

ACTIONNAIRES DE DIAMOND CEMENT CONGO S.A.

Objet: Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs,

Le conseil d'administration de votre société Diamond Cement Congo SA (DCC SA) vous convoque pour l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'hôtel Radisson Blu, le 29 septembre 2020 à 10h30 mn, en présentiel et visioconférence, eu égard au contexte sanitaire actuel.
Tous ceux qui y assisteront en présentiel devront se soumettre au respect strict des consignes barrières.

L'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire est le suivant:
1. Ouverture de l'assemblée et constitution du bureau ;
2. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2019 ;
3. Rapports du commissaire aux comptes ;
4. Approbation des rapports et comptes ;
5. Quitus aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes ;
6. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents légaux seront disponibles chez Monsieur ADOMAYAKPOR Mocktar aux numéros 00242 065104355 ou 064377016.
Le conseil d'administration vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ses meilleurs sentiments.

Pour le conseil d'administration,

Son Président.

DIAMOND CEMENT CONGO B.P. 151 Brazzaville CONGO S.A.

ORGANISATION NATIONALE DES PERSONNES DEVENUES SOURDES (ONAPEDSCO)

Une conférence "Gagne ton procès" sera organisée dans quatre villes congolaises

L'Organisation nationale des personnes devenues sourdes (ONAPEDSCO) organisera du 23 au 29 septembre 2020, à Brazzaville, Kinkala, Nkayi, Dolisie et Pointe-Noire, une conférence sur le thème "Gagne ton procès". A l'occasion de la Journée mondiale des sourds et celle de la langue des signes. Cette conférence organisée en partenariat avec les préfectures des villes précitées aura pour but de challenger les personnes vulnérables contre le chômage et la pauvreté.

Programme:
Brazzaville: mercredi 23 septembre (11 heures).
Kinkala: jeudi 24 septembre (11 heures).
Nkayi: vendredi 25 septembre (11 heures).
Dolisie: samedi 26 septembre (11 heures).
Pointe-Noire: mardi 29 septembre (11 heures).

Contact: 05 537 65 04 - 06 665 00 83
WhatsApp: 05 640 37 10
Siège social: 56, rue Madingou-Kayes, Moutabala, Mfilou

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865 - Tél.: 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96.
E-mail: bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)

METRO ROOFTG CONGO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du dix-sept août, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Bacongo, folio 147/4, numéro 877, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: La représentation au Congo, la vente des tôles et accessoires de toiture de la marque ROOFTG – Les études et conseil en matière de construction de bâtiments - la Réalisation de toutes opérations de prestations de services afférents à ce domaine d'activités similaires, annexes ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers, y compris la création des sociétés filiales- La prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, Sociétés créées ou à créer - la Participation, la gérance, etc. -L'entreprise générale de tous ouvrages et de tous travaux publics ou privés, notamment ceux relatifs aux opérations de génie civil, de construction de bâtiments entièrement équipés ou non, l'importation et la vente des matériaux de construction.
Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: METRO ROOFTG CONGO ;

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, Immeuble les Flamboyants, face hôpital militaire (Rép. du Congo);

Durée: La durée de la Société et de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur Emmanuel Bernard SAHIR, demeurant à Brazzaville au numéro 237 de la rue Charles Foucault, Centre-ville;

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le sept septembre deux mil vingt;

Immatriculation: La Société dénommée METRO-ROOFTG CONGO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-813-00201.

Pour avis,
Maître J.B. BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire.

ANNONCE LEGALE
Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377, avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone: (242) 06 632 40 06/ E-mail: andrenaveck9@gmail.com.

A, suivant acte authentique reçu le douze mai deux mille vingt, enregistré folio 10917 n0 121, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;
Dénomination: OCEAN CREWING CONGO SARL ;
Objet: Mise à disposition du personnel On/Off Shore; Education maritime, Import/export ;
Capital: UN MILION (1.000.000) ;
Siège: Pointe-Noire, 23, avenue Docteur Dénis LOEMBA, Immeuble les Manguiers, quartier centre- ville, République du Congo ;
Gérance: La société est administrée et gérée par Madame Michaelle Rock KISTSOUKOU, de nationalité congolaise, née à Pointe-Noire, le dix-sept février mil neuf cent quatre-vingt-six;
R.C.C.M.: CG-PNR-01-2020-B23-00003.

Pour avis,

Le Notaire.

COVID-19

Mobilisation pour l'allègement du couvre-feu

En dépit du relâchement constaté dans le respect des mesures barrières, la courbe épidémiologique de COVID-19 ne cesse de s'aplatir, les taux de contamination journaliers étant très faibles. C'est ce qui a incité plusieurs organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme à plaider pour l'assouplissement du couvre-feu, tandis que les gouvernants continuent d'afficher un optimisme prudent.

Les défenseurs des droits de l'homme

La tendance baissière du taux de propagation de la COVID-19 offre davantage au pays un signe d'espoir dans son combat contre la maladie. Et il commence à poindre des expressions d'impatience dans le pays où une frange importante de la population appelle chaque jour un peu plus à une autre phase du plan de déconfinement. On le sent à travers les conversations dans les bus, les marchés et autres lieux de travail. Quelques organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme leur ont servi de porte-voix samedi 12 septembre dernier lors d'une conférence de presse à Brazzaville.

Ainsi, le directeur de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), Trésor Nzila, a indiqué que le Gouvernement devrait réduire les horaires du couvre-feu dans les deux grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire, de minuit à cinq heures du matin. Selon lui, le couvre-feu est une option de courte durée. Or, estime-t-il, six mois après son instauration, il est une privation des libertés des citoyens et, en conséquence, devrait soit être ramené de 0h à 5h, soit être purement et simplement suspendu.

Pour Joe Washington Ebina, autre activiste de la société civile et président des Forces unies pour la liberté et la démocratie (FULD), l'ajustement du couvre-feu s'impose pour permettre aux populations exerçant des commerces en soirée de renouer avec leurs activités qui leur faisaient vivre. *«Le gouvernement doit penser à ces hommes et femmes (...) qui faisaient vivre leurs familles avec les activités qu'ils exerçaient de 19 heures à minuit. De même le couvre-feu ramené à 20 heures porte préjudice aux populations dès qu'il y a cas de maladie nécessitant leur déplacement vers un centre hospitalier»,* a-t-il fait savoir.

Quant à Jean Félix Bantantou-Oumba du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD), il a plaidé en faveur de l'augmentation des passagers dans les transports en commun. ''Nous proposons que l'on ajoute un passager sur chaque rangée dans les Hiace et les Coaster ; et que l'on passe de 50 à 60 passagers dans les bus STPU; cela pour arrêter le phénomène de morcellement des trajets dit ''demi-terrain'' et l'augmentation des prix de la course'', a-t-il précisé.

Cet appel pressant se heurte, pour l'instant, à l'optimisme prudent des gouvernants, face à un virus qui se répand très vite. En rappel, le Congo a recensé au 16 septembre son 4980e cas de coronavirus dont plus de la moitié des cas confirmés dans la capitale, Brazzaville, qui demeure le plus grand foyer de contamination. Et la Likouala s'est ajoutée ces dernières semaines sur la liste des départements touchés. Finalement, il ne reste qu'un département vierge de cas de contamination, les Plateaux.

Jean ZENGABIO

POOL

A quand l'organisation des partielles?

Les deux circonscriptions de Mindouli, département du Pool, n'ont plus de députés siégeant. Il a plu à Dieu de rappeler à Lui François Bakana, élu de Mindouli 2, et Jean Tite Ntessani, député siégeant de Mindouli 1, décédés respectivement le 5 février et le 17 juillet 2020 à Brazzaville. Depuis lors, les deux sièges à l'Assemblée nationale sont vacants.

Les députés sont élus au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Les candidats aux élections législatives sont présentés par les partis ou par des groupements politiques. Ils peuvent aussi se présenter comme candidats indépendants.

Mais tout candidat aux élections législatives se présente avec son suppléant.

Membre du PCT, François Bakana fut suppléant du député de Mindouli III en 1992-1993. Suite au décès de son titulaire Emmanuel Beté-Siba en 2015, il est devenu député de Mindouli II en 2015. En 2017, son mandat est prorogé ainsi que ceux de quelques autres députés du Pool par la Cour constitutionnelle, en raison des troubles socio-politiques qui secouaient le département, empêchant le déroulement normal des élections. Il n'a pas eu de suppléant.

Le 5 février 2020, il trouve la mort au CHU-B à l'âge de 60 ans.

Quant à Jean Tite Ntessani, il était le suppléant de Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, dans la première circonscription de Mindouli, depuis juillet 2012. Il est décédé le 20 juillet 2020 à 71 ans.

Le député est le représentant de la nation toute entière. Pour cette raison, si son suppléant décède, le titulaire devrait, ipso facto, occuper son siège à l'Assemblée nationale. Ce qui n'est pas toujours le cas, malheureusement. La pratique devenue la règle est que lorsqu'un suppléant décède, son titulaire, frappé d'incompatibilité, refuse de démissionner de ses fonctions pour venir siéger.

Et parlant d'incompatibilité, l'article 95 de la Constitution dispose que le mandat de député et de sénateur est incompatible avec toute autre fonction à caractère public. Or, il a été donné de constater que plusieurs membres du Gouvernement ou des directeurs généraux sont des députés, en violation de l'article 58 de la loi électorale. Ils sont nombreux qui sont candidats aux législatives et qui finissent par ne jamais siéger.

Quand leurs suppléants décèdent, ils sont angoissés et désemparés. Pour preuve, pendant la 13e législature, la première circonscription de Sibiti a vécu un tel sort après le décès du député siégeant en lieu et place de son titulaire qui est membre du Gouvernement. Jusqu'à la fin de cette mandature, le siège est resté vacant au grand dam des populations qui n'avaient plus de représentant à l'Assemblée nationale pour exprimer leurs doléances. Le ministère de l'Administration du territoire est resté silencieux sur ce cas.

Par le passé, des partielles avaient été organisées à Mindouli suite au décès du suppléant d'Yvonne Adelaïde Mougany, Auguste Passi Mouba. A mi-parcours de la 14e législature, les deux circonscriptions de Mindouli ont perdu leurs députés. Les sièges sont vacants. Mindouli I a un titulaire qui exerce les fonctions de ministre. Par contre, Mindouli II n'a plus de titulaire, ni de suppléant. La situation est plus complexe.

Le ministère de l'Administration du territoire devrait pouvoir y organiser les élections partielles comme ce fut le cas pour les sénatoriales dans la Likouala et la Cuvette-Ouest. Celles-ci tardent toujours à venir et la population s'inquiète.

En réalité, organiser les élections partielles à Mindouli revient à dire qu'il faudrait aussi les organiser dans les autres circonscriptions du Pool où il n'y a pas eu d'élections en 2017. Il s'agit de Kindamba, Vindza, Kimba, Goma Tsé-Tsé, Kinkala district, Mayama, Mbandza-Ndounga, etc. Maintenant que la situation sécuritaire s'est normalisée et que la paix est relativement revenue dans le Pool, que les populations ont regagné leurs localités et que l'autorité de l'Etat a été rétablie, les activités politiques devraient reprendre leur cours normal. Le Pasteur Ntumi n'est plus une menace depuis la signature des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017. Ces élections seront-elles organisées? C'est tout le dilemme.

KAUD

Editorial

En panne

Plus les années passent et plus le problème complexe de l'alimentation en électricité se fait toujours prégnant. Les centrales hydroélectriques du pays sont devenues plus nombreuses. Nous avons une centrale à gaz à Pointe-Noire. Et les projections laissent aussi le champ libre à la possibilité de renforcement de nos capacités en la matière, ne serait-ce qu'avec la construction, enfin, du barrage de Sounda, dans le Kouilou.

Ne serait-ce qu'avec la remise en état aussi du plus vieux barrage du pays, celui du Djoué, aux portes de Brazzaville. Ou de l'entretien plus systématique de celui qui lui a succédé dans la chronologie, à Moukoukoulou, dans la Bouenza. Nos potentialités en la matière sont réelles, et la répartition dans les quatre points des acquisitions récentes nous mettent en situation de mieux répondre même aux besoins de populations en exponentielle croissance.

Pourtant, il y a toujours un hic. L'usager ne se satisfait pas de toutes les innovations dont le pays fait l'acquisition. Et il en restera ainsi tant que les bienfaits d'une politique volontariste en la matière ne se traduiront pas en service impeccable chez l'usager. Les chiffres égrenés, indiquant une progressive montée en puissance de la potentialité offerte, ne seront rien si le Congolais lambda n'en vient pas à trouver garanti d'allumer son ampoule 7 jours sur 7 sans s'interroger s'il est ou non en phase de délestage.

Or, quelque bonne volonté que nous mettions à transmettre dans ces colonnes les efforts concrets de la compagnie nationale pour améliorer ses prestations, même le changement de nom de la société jadis d'Etat n'apportera aucun soulagement chez personne. La congolisation, aujourd'hui à la mode dans certaines entités, ne se traduira pas en marque d'orgueil, si les jours passant, plus c'est la même chose. Plus ça change et moins ça change. Pour une bonne part, le travail de notre fournisseur d'électricité s'est informatisé pourtant.

Mais quel intérêt cela aura-t-il si ce n'est pas pour un meilleur accueil du client au guichet, une meilleure information de l'usager, une facturation moins litigieuse et une desserte moins soumise à baisses ? Le devoir citoyen de payer sa facture d'électricité est sacré; il incombe à tous. Mais pourquoi notre fournisseur d'électricité ne s'impose-t-il pas tout autant le devoir de garantir une électricité constante et sûre, et le devoir d'indemnisation pour les dommages qu'elle inflige?

Des transformateurs grillent de temps en temps, des poteaux surchargés s'affaissent, des câbles souterrains sont dévoilés par les pluies et les érosions, pose contestée de compteurs, tension électrique jouant les yoyos et, surtout, black-out récurrents dans les quartiers: ce ne sont là que quelques-uns des désagréments auxquels le Congolais se plie sans rechigner. Et comme la COVID-19 est venue ajouter aux maux anciens, la question sera posée de mille manières, mais reviendra au même point: en sera-t-il toujours ainsi?

Compagnie d'électricité, mettez-nous au courant! Faites-nous connaître les règles du jeu. Les coupures qui interviennent en plein suivi de journal télévisé, de film ou de match; les ruptures intempestives et même les délestages désormais acceptés sans qu'on sache à quelle heure ils s'enclenchent et se désenclenchent sont entrés dans les mœurs tolérées désormais. Mais pas l'obligation de service, semble-t-il.

Albert S. MIANZOUKOUTA

UNION POUR LA RESTAURATION DU CONGO (URC)

La Convention fédérale du Pool s'est tenue à Kinkala

Kinkala, dans le département du Pool, a abrité le 12 septembre dernier, la Convention fédérale de l'Union pour la restauration du Congo (URC) de ce département . A l'ouverture de cette convention, Dominique Basseyla, le président de l'URC, a prononcé une allocution dont voici l'intégralité.

-Camarades vice-présidents du Parti ;
-Camarade secrétaire général du Parti ;
-Camarade membres du Bureau Politique ;
-Cher invité, Monsieur le président de l'Union des Forces Vives de la Nation, Jean Michel Ebaka ;
-Messieurs le représentant des partis membres du Pôle du Consensus de Sibiti ;
-Camarades militants et militantes ;
-Mesdames et Messieurs.

En ce jour solennel où s'ouvrent les travaux de la Convention fédérale du Pool, la Direction politique nationale qui est fortement représentée à ces assises se réjouit pleinement du succès et du retentissement de cet évènement qui se réalise à un moment sensible de la vie politique de notre pays.

Dans ce contexte politique d'ensemble où se cristallisent les pensées et les énergies pour l'élection présidentielle de 2021 qui va marquer la société congolaise par les enjeux qu'il focalise ;

A un moment où les regards scrutent un horizon proche qui suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes, voire de hantise; l'Union pour la Restauration du Congo saisit l'opportunité qu'offre cette Convention Fédérale pour apporter aux populations du Pool le message de la préservation de la paix, de la stabilité de nos institutions, de l'unité nationale et de la cohésion sociale.

Le Congo s'avance pas à pas et assurément vers son émergence économique. Les populations du Pool, comme d'ailleurs l'ensemble des Congolais, ne peuvent pas être atteintes d'aveuglement pour ne pas voir les transformations profondes qui s'opèrent dans leur département.

A titre d'exemple, Kinkala, hier gros village, est devenue à ce jour une ville coquette présentant les caractéristiques d'une cité moderne.

De plus, le département du Pool se désenclave au jour le jour grâce à un réseau routier dense qui facilite les relations interdistricts.

Il paraît évident que le processus de construction de ce département, en toutes ses facettes de son développement, n'est pas encore achevé.

Cela est d'ailleurs normal car les sociétés même les plus industrialisées se sont développées de façon soutenue et continue par le travail.

Dominique Basseyla

Les populations du Pool doivent donc faire un effort de mémoire pour se souvenir que leur département a connu beaucoup de turbulences qui ont occasionné de lourdes conséquences se traduisant par la destruction du tissu économique et impactant négativement la vie des paisibles citoyens.

Aujourd'hui, il est fortement indiqué que les populations du Pool tournent un regard serein vers leur avenir et assument pleinement le destin de leur terroir. Il convient de rappeler que le développement et la transformation des secteurs de l'économie du département ne se feront pas par un coup de baguette magique mais par le travail qui produit les richesses.

Cependant, il faut reconnaître pour dire que les habitants du Pool ont besoin de la paix que seul Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, garantit et continuera à leur assurer. Bien sûr, il y aura toujours de beaux parleurs qui viendront distiller des promesses extravagantes.

C'est à cet effet que j'invite la population du Pool à comprendre que leur département n'est qu'une division administrative du territoire national et que la paix et la sécurité sont les socles et les piliers de la consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale.

Ainsi compris, les populations du Pool ne doivent plus accepter que leur département soit continuellement un terrain d'expérimentation d'un messianisme politique qui s'apparente à une véritable escroquerie politique ; arme dont se targuent les soi-disant leaders incontestables du Pool.

Camarades ;

Notre parti, l'Union pour la Restauration du Congo, a tenu sa Convention nationale le 30 novembre 2019.

Le thème de cette Convention fut, je cite *«Redynamisons notre parti pour les enjeux électoraux futurs».*

A cette occasion solennelle qui a constitué une étape fondamentale dans l'histoire de notre formation politique, la Convention Nationale avait émis une déclaration d'intention qui a certainement retenu l'attention de la Nation et même de la Communauté Internationale.

En effet, faisant suite aux deux messages que notre Parti avait diffusés lors du défilé manquant le 59e anniversaire d l'indépendance du Congo, la Convention Nationale, les a rendus officiels par une décision appropriée.

A titre de rappel, le premier message était intitulé comme suit: *«Avec l'URC, exhortons le Président Denis Sassou-Nguesso à faire acte de candidature à la présidentielle de 2021».*

Le second message était libellé ainsi: *«Le Président Denis Sassou-Nguesso est un don de Dieu pour le Congo».*

Comment comprendre la signification de cette déclaration d'intention? Tout d'abord, l'Union pour la Restauration du Congo n'est pas un parti opportuniste.

L'Union pour la Restauration du Congo est un parti visionnaire qui s'est toujours exprimé avec autorité et en connaissance de cause pour dire et réaffirmer que c'est Dieu qui a placé Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, à la tête de ce pays pour conduire son peuple sur le chemin de la paix, de la sécurité, du bonheur et la poursuite de l'œuvre du redressement économique de notre pays.

En outre, la Convention Nationale avait adopté huit recommandations, parmi lesquelles la redynamisation des instances et organes intermédiaires du Parti.

Aussi seront mis en place un nouveau Bureau Exécutif Fédéral et une nouvelle Commission Fédérale de Contrôle et de Vérification du Parti.

Je ne doute pas un seul instant que vous allez élire et placer dans ces structures des hommes et des femmes aptes à assumer pleinement la charge que vous leur confierez; celle de conduire les destinées de votre Fédération pour des victoires futures.

Camarades militants et militantes,

Pour terminer, la Direction Politique, ici présente, vous réaffirme l'ancrage de notre Parti à l 'Opposition, mais pas une opposition opportuniste qui conteste tout et se voile la face pour ne pas voir les transformations profondes qui s'opèrent dans notre pays.

L'URC pratique une opposition constructive.

A ce titre, notre formation politique participe à l 'animation de notre démocratie par ses réflexions et ses propositions qui contribuent à éclairer le débat politique, lorsque des enjeux spécifiques se cristallisent au sein de l'opinion congolaise. L'Union pour la Restauration du Congo a une vision claire de l'action qu'elle mène. C'est pourquoi, notre parti s'est engagé à soutenir Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, Président, Chef de l'Etat, pour réussir pleinement son œuvre de redressement de l'économie nationale pour le progrès de notre peuple.

Le fondement politique qui a présidé à cet engagement est que le principe démocratique dans notre pays repose sur la désignation du

(Suite en page 5)

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE (MPSIR)
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (P161590-PADEC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/MPSIR/2020/UGP PADEC

POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET DE CONSULTANTS CHARGE D'ELABORER LA STRATEGIE DE COMMUNICATION GLOBALE ET DIGITALE DU PADEC

1- La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer les activités du Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND).

A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant: Consultant chargé d'élaborer la stratégie de communication globale et digitale du PADEC.

2- L'objectif principal de la mission est d'élaborer une stratégie de communication pour promouvoir le développement des entreprises et son plan d'actions clairs, opérationnels et adaptés au contexte congolais durant la durée du projet PADEC ceci, afin de permettre une identification des besoins d'informations et une diffusion des bonnes informations.

3- L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures…) ; (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

4- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

5- Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SQC) tels que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

6- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

7- Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé d'élaborer la stratégie de communication globale et digitale du PADEC » doivent être envoyées au plus tard le 02 Octobre 2020 aux adresses ci-dessous :

Contact
Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
12, Rue Duplex /Quartier Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/06 670 74 79
E-mail : padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 2020

Le Coordonnateur du PADEC,

Benoît NGAYOU

OBSEQUES DE LAMBERT GALIBALI

L'ancien ministre d'Etat s'est distingué par sa noblesse de cœur et sa grandeur d'âme

Rappelé à Dieu en exil le 25 juillet 2020 à Le Chesnay, en France, des suites d'une maladie à l'âge de 80 ans, l'ancien ministre d'Etat et ancien administrateur-maire de Brazzaville, Lambert Galibali, a eu droit à un dernier hommage de la République au Palais des congrès de Brazzaville, le 24 août dernier. Il a été inhumé dans la stricte intimité familiale au cimetière du centre-ville, après un culte religieux à la cathédrale Sacré-Cœur.

La dépouille du disparu au Palais des congrès

En effet, la République reconnaissante a rendu un dernier hommage à l'un de ses dignes fils, Lambert Galibali. C'était sous la haute autorité du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso. En présence des membres du Gouvernement, des parlementaires, des responsables des institutions nationales et des individualités. Ainsi que des parents amis et connaissances.

Tous étaient profondément consternés, et ont vécu cette disparition comme un cataclysme.

Unis dans le malheur, ils se sont sentis soudainement comme un navire démâté. La douleur s'est manifestée à travers l'oraison funèbre prononcée par le ministre des mines et de la géologie, Pierre Oba, qui a rappelé les moments palpitants de la vie de l'illustre disparu. Il a épinglé quelques valeurs qui caractérisaient ''Tara Galibali'' et sa contribution à l'édification nationale.

Ne le 1er janvier 1940 à Lékana, dans le département des Plateaux, il a été successivement préfet de la Sangha (Ouesso) de 1965 à 1968,

Lambert Galibali

et du Kouilou de 1968 à 1969.

Administrateur-maire de la ville de Brazzaville de 1969-1974, il était chef de la délégation congolaise aux obsèques du général De Gaule en France.

De 1964 à 1968, il a été député à l'Assemblée nationale, assurant les fonctions de premier questeur et de président de la commission finances et économie. Il est le représentant du Congo à la Communauté économique européenne (CEE) avec les Etats Africains, et Malgaches associés (ACP) de 1967 à 1974. Il redevient député à l'Assemblée nationale de 1992 à 1997. Il est ministre de l'Equipement publics, de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat et des Grands travaux de 1992 à 1996.

De 1996-1997, il est ministre d'Etat en charge de l'équipement.

Depuis 1999, il vivait en exil en France. Il a engrangé les distinctions honorifiques: Officier du mérite congolais, et Commandeur.

Des témoignages aussi émouvants que spontanés, exprimés par des parents, amis et connaissances ont été apportés. *«Nous pouvons affirmer, sans risque de nous tromper, que la vie de Lambert Galibali s'est forgée au jour le jour, à force de patience, d'endurance, de fidélité et d'assiduité»*; *«Lambert a souvent été l'objet de critiques, surtout dans ses débuts à la mairie de Brazzaville quant à ses méthodes de travail. Mais, il s'est distingué par sa noblesse de cœur et sa grandeur d'âme, puisqu'il a su surmonter, avec dextérité et bon sens, ces situations conflictuelles, en réussissant à faire triompher l'intérêt supérieur. Il était d'une générosité extraordinaire, il savait se priver du peu dont il disposait, pour soulager quiconque se présentait à lui dans la misère»*;*«Patriote, Galibali l'a été de manière admirable, lui qui aimait parler de l'unité nationale avec acharnement et de l'indépendance et de la paix avec conviction et qui comptait des amis dans tous les coins de la République. Je retiens également de lui la constance de son combat politique»*, ont dit ceux qui l'ont connu.

Peu avant la fin de la cérémonie, le Président de la République a déposé une gerbe de fleurs en mémoire de l'illustre disparu.

Pascal AZAD DOKO

HANDICAP

Pour la création d'un centre pour les personnes vivant avec handicap sévère

M. Armand Guy Richard Ndinga Okossa est le secrétaire adjoint du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, mais également ingénieur agroéconomiste. Dans l'entretien qu'il nous a accordé à Brazzaville, il aborde plusieurs questions, notamment celles portant sur la cohabitation entre les personnes valides et non valides, ainsi que celle du projet de construction d'un centre des personnes vivant avec handicap sévère.

Comment définissez-vous la personne vivant avec handicap ?

**La population du monde dans son entièreté se compose de personnes valides et celles dites handicapées, et le Congo notre pays n'échappe pas à cette réalité. Ces personnes sont officiellement nommées Personne vivant avec handicap (PVH). La population étant catégorisée en personnes valides et PVH, cette réalité se répercute également dans les douze départements que compte le pays.

Quel constat faites-vous de PVH dans la société ?

**La catégorie de PVH comprend en son sein cinq types de handicaps : les handicapés moteurs, les déficients visuels, auditifs, intellectuels et les sans mélanines. Dans cette classification, il y a aussi des handicapés légers et sévères, tel un individu qui vit avec plusieurs infirmités dans son être physique. En fait, le constat est amer parce que des Congolaises et des congolais éprouvent de réelles difficultés à cohabiter et à gérer des PVH. Une telle personne est avant tout un être humain créé par Dieu, en dépit de son infirmité, il jouit de tous ses droits, mais également des devoirs, donc sujet de droit, un être de chair et de sang qui peut-être votre père, votre mère, votre frère, votre sœur, votre enfant.

Quel est votre avis par rapport à ces agissements, et que suggérez-vous ?

**Nous condamnons de tels agissements qui déshonorent les uns et humilient les autres. Les PVH ont une fois de plus des droits comme tout Congolais et doivent bénéficier de protection et d'assistance de la part de tous, étant une catégorie vulnérable. Tenant compte des raisons évoquées ci-haut, nous suggérons à l'Etat de construire des centres de prise en charge totale des PVH sévères tels les autistes, et ceux qui souffrent d'infirmité motrice cérébrale (IMC). Ces centres auront pour missions principales l'hébergement et l'accompagnement scolaire et professionnel, mais également sanitaire. En réalité, la plupart des parents n'ont pas la maîtrise de la gestion de ce type de handicaps. L'hébergement pourrait être total ou partiel selon les cas, pendant la période scolaire particulièrement.

Quel message à l'endroit des décideurs ?

**Le fait que nous avons comme ministre des Affaires

Armand Guy Richard Ndinga Okossa

sociales et de l'Action humanitaire une dame, donc une mère, nous donne à saisir cette opportunité pour faire appel à sa conscience de femme qui donne la vie, de nous accompagner dans notre rêve, en présentant notre projet auprès du Chef de l'Etat, pour sa réalisation, lui qui est un homme de cœur, et qui avait décidé en 1981 de construire l'Institut national des aveugles du Congo et l'installation d'une institution constitutionnelle au profit des PVH en 2018 (Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap), et qui a transmis à sa descendance génétique cet élan de cœur visible à travers sa défunte fille, notre regrettée soeur Edith Lucie Bongo Ondimba. Sans oublier Mme Stella Mensah Sassou-Nguesso, maire de Kintélé qui, après avoir visité l'école inclusive Emmaüs de l'ONG Viens et Vois, a reçu avec avis favorable la demande de cette dernière en mettant à la disposition de cette école une maison de quatre pièces pour recevoir les élèves déficients visuels pensionnaires de l'école inclusive en provenance de l'intérieur du pays. Mais aussi, à tous ceux qui accompagnent la jeunesse congolaise dans l'amélioration de son éducation.

Que dites-vous pour conclure ?

**Si l'ONG Viens et Vois a pu toucher le cœur des Suisses à travers la Mission évangélique Braille qui a financé la construction de l'école inclusive à Kintélé, à hauteur de 212 millions de F CFA, les responsables de MEDIPSY (Handicap Afrique) qui gèrent les enfants atteints de l'infirmité motrice cérébrale (IMC) ont pu convaincre l'Union européenne pour financer un projet de 200 millions de F CFA environ. Nous sommes convaincus que l'Etat congolais par le biais du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire qui dispose des cadres expérimentés et pourrait avoir des partenaires pour réaliser ce projet. Depuis près de deux décennies, les pays développés et émergents augmentent leur budget relatif à l'éducation et à la recherche, donc, il ne peut y avoir d'inconvénients à financer un tel projet qui concourt à la formation des personnes vulnérables. Enfin, un pays qui améliore la prise en charge des personnes fragiles ou qui pratique la discrimination positive, investit pour son propre développement.

***Propos recueillis par* Alain-Patrick MASSAMBA**

Coup d'oeil en biais

Météo à la télé: zéro pointé!

Cette famille suivait le journal télévisé puis la météo qui ponctue les informations du soir. Apparaît une présentatrice de météo qui annonce pour le lendemain un temps serein et brumeux à Brazzaville, et avec de la brume à Pointe-Noire. Tout faux: la première vraie pluie est tombée ce jeudi 17 septembre 2020 à Brazzaville et sa zone pendant une bonne partie de la journée!

Dans un salon de coiffure, un client exigeant

Certains coiffeurs ne méritent pas leur nom. Dans leur officine, ils manquent de tout jusqu'au minimum. Ils n'ont ni eau de javel ni alcool pour désinfecter leurs outils de travail, ce qui est très dangereux en cette période où tout le monde a peur d'être infecté par la COVID-19. Mardi 15 septembre dernier, dans un salon de coiffure du marché Total de Bacongo, un bel homme a exigé que lui soit garanti que les outils de travail soient désinfectés avant qu'il offre sa tête. Et le coiffeur a vite fait de s'exécuter en allant s'approvisionner...

Des fascicules et cahiers d'activités pour tous sans distinction !

Au titre de l'année scolaire 2020-2021 dans le sous-secteur de l'Enseignement primaire, les élèves des écoles tant publiques que privées seront logés à la même enseigne concernant la distribution des supports de cours, contrairement à l'année scolaire 2019-2020 où seuls les élèves des classes d'examen du public en avaient bénéficié. Ces supports seront mis gratuitement à la disposition de tous. Ainsi en a décidé le ministre Anatole Collinet Makosso qui a fait cette annonce lors de la rencontre avec la communauté éducative. Les apprenants des centres d'éducation non formelle bénéficieront également de ces supports pédagogiques.

Ces téléphones qui indisposent même au cimetière

On en parle, mais la pratique a la peau dure. Il s'agit de ces gens qui laissent sonner leur portable même pendant les instants solennels. Samedi 12 septembre dernier en plein cimetière du centre-ville, par exemple, une femme a indisposé l'assistance à un moment chargé d'émotion, celui de l'oraison funèbre précédant l'inhumation. Son téléphone a sonné si fort que la réprobation de l'assistance était générale. Le bon sens commande que l'on éteigne son portable ou qu'on le mette sous silencieux pour ne pas indisposer les autres.

Ces escrocs jamais à court d'inspiration

L'escroquerie a pignon sur rue à Brazzaville. Les adeptes du gain facile ne cessent de voler d'ingéniosité en ingéniosité pour se faire de l'argent. En arpentant les artères de la ville, il est fréquent de trouver collées aux murs ou aux poteaux de la société E2C, des affiches annonçant le recrutement moyennant finance de personnel pour une société de la place ou un établissement scolaire qui n'existe même pas en réalité. Ce qui frappe à première vue, c'est que ces affiches ne portent aucune signature ni cachet. Attention, arnaque!

Des établissements scolaires passoires à Brazzaville

En plein vingt et unième siècle, il y a encore à Brazzaville, la capitale d'un pays pétrolier, des établissements scolaires non clôturés. Les fondateurs d'écoles privées, eux, ont déjà fait leur part de chemin puisque la plupart de leurs établissements ont des murs d'enceinte. C'est plutôt le Gouvernement qui, en la matière, est en retard. Un lecteur de Mfilou-Ngaamba a identifié deux collèges d'enseignement général totalement ouverts dans son arrondissement, et le mur d'un troisième établissement est en tôles. Elèves et enseignants n'y disposent pas d'un cadre serein et sécurisé. Il ne faut surtout pas, comme c'est toujours le cas, prétexter du manque de moyens. Si l'on a pu mobiliser de l'argent pour construire une école, on peut bien en trouver pour la doter d'une clôture!

(Suite de la page 4)

Président de la République par le peuple au moyen du suffrage universel, étant entendu que la souveraineté nationale appartient au peuple.

Il convient donc de souligner que le Président de la République est au-dessus de tous les organes constitutionnels. Il est le véritable et le seul chef de l'exécutif, le chef de la Nation. Tout l'édifice politique de la Nation repose sur lui.

Ainsi compris, la fonction de Président de la République le place au-dessus des partis politiques.

C'est donc en considération de cette affirmation que l'URC, parti membre de l'Alliance de l'Opposition Démocratique et du Pôle du Consensus de Sibiti, soutient Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, qui incarne le pouvoir que le peuple lui a confié et non la volonté d'une organisation politique.

Pleins succès aux travaux de la Convention Fédérale. Je vous remercie.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (AGRIDEV)

Appuyer les populations agricoles vulnérables des districts de Goma tsé-tsé et de l'Ile Mbamou

Le secrétaire général du sous-préfet de Goma Tsé-Tsé Léopold Missamou a lancé mercredi 16 septembre 2020 les activités du projet d'amélioration et de renforcement des conditions de vie des populations agricoles vulnérables des districts de Goma Tsé-Tsé et de l'Ile Mbamou dans un contexte post-conflit et post COVID-19 (PARCC-19). Ce projet va bénéficier à deux cents maraîchers (50% de femmes et 35% de jeunes) et douze organisations des producteurs (50% des femmes et 25% de jeunes) de ces deux districts. C'était en présence de Joël Ngatsongo sous-préfet de l'Ile Mbamou, Justin Bienvenu Moyo, président-chef de mission de l'Association congolaise pour le développement agricole (AGRIDEV) et Antoine Miyouna, coordonnateur du PARCC-19.

Vue des maraîchers

L'Association congolaise pour le développement agricole (AGRIDEV) qui soutient les petits producteurs vulnérables des zones marginalisées vivant de l'agriculture tout en leur assurant la formation, a sollicité et obtenu auprès de l'ambassade de France au Congo un financement pour appuyer les populations agricoles vulnérables des districts de Goma tsé-tsé et de l'Ile Mbamou.
Le PARCC-19 est un projet de l'Association congolaise pour le développement agricole (AGRIDEV) qui travaille en partenariat avec ESSOR, une organisation de solidarité internationale pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et le Forum des organisations des jeunes entrepreneurs et producteurs pour le développement du Congo (FOJEP-D). Le PARCC-19 va aussi soutenir les petites exploitations agricoles des zones rurales urbaines et péri-urbaines délaissées pour augmenter les rendements de leurs productions et diversifier durablement leurs revenus monétaires; développer les capacités d'organisation et de gestion des acteurs de la société civiles du secteur agricole congolais.
Les activités à mener sont: animer un programme de formation agricole participative (FAP) et un programme de formation humaine (Muva) adaptés aux maraîchers (ères) pendant 10 mois, visant à augmenter la production et la productivité, et à valoriser les ressources locales; co-construire une stratégie commerciale et marketing pour mettre en place le système de reconnaissance de la qualité (type label); appuyer la création et le développement d'activités génératrices et des groupements chargés de la gestion d'investissements productifs collectifs; renforcer les compétences techniques de gestion des organisations de producteurs; faciliter la concertation entre acteurs publics et privés pour accompagner l'élaboration de Plan d'agriculture urbaine (PAU).
Justin Bienvenu Moyo a remercié l'ambassadeur de France pour tous les efforts qu'il ne cesse de fournir en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables du Congo. Ses remerciements se sont également adressés aux partenaires Essor et FOJEP-D qui n'ont ménagé aucun effort pour la concrétisation du PARCC-19.
Face à la faiblesse du système productif et de la productivité du travail agricole, quasi inexistant des formations qualifiantes, la dévalorisation du travail de la terre et de l'artisanat pour les jeunes, l'inorganisation des circuits de commercialisation, l'insuffisance des infrastructures de transformation, de conservation et de stockage, le faible niveau d'organisation des organisations des producteurs, le PARCC-19 apparait comme une opportunité pour les maraîchers de Goma Tsé-Tsé et de l'Ile Mbamou, a indiqué Justin Bienvenu Moyo.
Lançant le PARCC-19, Léopold Missamou a invité les producteurs à bien s'imprégner des modules de formation pour améliorer leur condition de vie.
Pour répondre aux préoccupations des producteurs, Antoine Miyouna, coordonnateur du PARCC-19 et Ibrahim Mahamadou représentant d'ESSOR au Congo, responsable de PAMTAC-B les ont édifié sur la pérennité du projet, la durée de la formation, le concours pour le financement des micro-projets, etc.
A noter que le budget total pour la mise en œuvre des activités du projet d'amélioration et de renforcement des conditions de vie des populations s'élève à 36 727 821 FCFA ainsi reparti: ambassade de France (Fonds PISCCA): 20 562 954 FCFA; cofinancement ESSOR via Fondation Lord Michelham: 6973 844 FCFA; cofinancement AGRIDEV et Essor: 9191023 FCFA.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Les Congolais mangent mal, la houe fatigue. A quand la mécanisation de l'agriculture?

SITA (Nganga-Lingolo)

CEMAC

Maîtriser les origines et les caractéristiques des pesticides

Le Congo dispose maintenant d'un comité national de gestion des pesticides. L'installation et le lancement officiel des activités de cet organe consultatif ont eu lieu mercredi 16 septembre 2020, à Brazzaville. La cérémonie a été présidée par le ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, en présence d'Auguste Itoua, directeur général du Comité inter-Etats des pesticides de l'Afrique centrale(CPAC), institution spécialisée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le but est de maîtriser les origines et les caractéristiques des pesticides à utiliser surtout dans le maraîchage.

Henri Djombo et Auguste Itoua lançant les activités du comité

L'objectif principal du Comité national, organe consultatif de coordination et d'orientation des activités relatives à la gestion nationale des pesticides est de veiller à garantir la qualité des pesticides, leur bonne gestion dans la protection durable des végétaux, la préservation de la santé humaine et la protection de l'environnement dans la sous-région Afrique centrale
La pratique de l'activité maraîchère intense menée dans les villes et les campagnes au Congo favorise l'inondation de pesticides non maîtrisés. Ces pesticides exposent la santé des populations et des animaux, polluent et dégradent l'environnement. Depuis des décennies, l'utilisation des pesticides est controversée et fait l'objet des décisions politiques difficiles. Le chemin parcouru par la communauté internationale pour une prise de conscience de la dangerosité des pesticides en vue de la règlementation de leur utilisation a été long et sinueux, selon les experts.
La FAO indique que 4,6 millions de tonnes de pesticides chimiques sont pulvérisés dans le monde chaque année, ce qui équivaut à 146 kg par seconde. Bien que les pays en développement représentent 25% de la consommation mondiale, ils enregistrent 99 % des décès dus à l'utilisation des pesticides. Le Congo fait le pari de la diversification de son économie par l'agriculture, elle est bien concernée par cette problématique. La preuve en est que les services des douanes ont enregistré de 2005 à 2019, l'importation de 6278,448 tonnes de pesticides, représentant une valeur monétaire de 7.981.212.729 de francs CFA. Devant le danger, la règlementation seule ne peut constituer la panacée. Il a fallu également développer les alternatives, en mettant à contribution la biodiversité richement dotée et en promouvant les pratiques d'une agriculture biologique. C'est pourquoi l'opérationnalisation du comité national de gestion des pesticides constitue un pas important vers l'utilisation responsable des préparations chimiques, qui est un gage de santé publique, de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
La mise en place du comité national a eu lieu à la faveur du décret présidentiel portant création, attribution, organisation et fonctionnement, réunissant en son sein toutes les entités des pouvoirs publics et privés exerçant une responsabilité dans le processus national de gestion des pesticides.
Auguste Itoua a exprimé sa satisfaction sur la présence de ce comité national. *«Un organe destiné à fluidifier la circulation d'informations sur la gestion des pesticides entre le CPAC et le Congo. La 36e session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique d'Afrique centrale tenue le 10 août 2020 par visioconférence, a doté le CPAC d'un organe dédié uniquement à étudier les demandes d'homologation déposées par les firmes pour donner suite à ces demandes. Cet organe baptisé Commission sous régionale d'homologation des pesticides comprend douze experts chevronnés des Etats de la CEMAC, en raison de deux par pays membre. Après sa création, elle ne demande plus qu'à travailler»*, a-t-il dit.
A son tour, le ministre d'Etat Henri Djombo a souligné les efforts qui se réalisent pour faire face aux produits chimiques. *«Tout au long du processus de concertation, se trouve in fine le renforcement du rôle des Gouvernements et des communautés régionales dans la détermination des pesticides utiles et moins nocifs pour l'homme et l'environnement et leur contribution à l'établissement des normes, afin de mieux répondre aux questions liées aux pesticides et d'en apporter des solutions idoines et inclusives»*, a-t-il déclaré.
La République du Congo, a poursuivi le ministre d'Etat, a ratifié plusieurs traités et conventions internationaux. Au plan national, l'internalisation de ces instruments juridiques et règlementaires internationaux et sous régionaux a conduit à la publication, en 2010, du décret instituant le Comité national de gestion des pesticides.
A noter que ce Comité comprend un bureau de coordination de trois membres. La présidence est assurée par le ministre de l'Agriculture, la vice-présidence par un cadre de l'environnement et le secrétaire rapporteur est le directeur général de l'agriculture, poste qu'occupe actuellement Bienvenu Ntsounva. La fonction de membre du comité national de gestion des pesticides est gratuite.

Philippe BANZ

TECHNOLOGIE

3G ou 4G? Le 2G est bondé

Les sociétés de téléphonie mobile Mtn et Airtel déclarent que 1,6 million d'abonnés au 2e trimestre 2020 utilisent encore les technologies 2G (GPRS/EDGE). Cependant, le trafic que génèrent ces abonnés est très faible, environ 3% du trafic total. Ce sont les technologies d'accès 3G/4G qui génèrent environ 97% du trafic total au 2e trimestre 2020. L'ARPCE, dans le rapport de l'observateur du marché de l'internet mobile, présente les caractéristiques de l'internet mobile au Congo.

Les équipements des nouvelles technologies

Les opérateurs MTN et Airtel, au 2e trimestre 2020 ont généré un trafic de 6,4 milliards de mégaoctets (Mo). Les abonnés utilisent de moins en moins le GPRS/EDGE au profit de la 3G/4G qui représente environ 97% du trafic total à l'internet mobile. Le tarif pondéré par mégaoctet est de 1,96 FCFA. Ce tarif a baissé de 33% entre le 2e trimestre 2019 et le 2e trimestre 2020, alors que le trafic a augmenté de 81% au cours de la même période.
Les données utilisées par l'ARPCE pour l'évaluation de la population congolaise sont celles produites par le Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE) dont le dernier recensement date de 2007. Pendant cette année, le CNSEE a évalué la population des abonés à 3 697 490 habitants avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,8%. En utilisant ce TCAM, l'ARPCE a estimé l'évolution de la population congolaise en 2020.
Au 2e trimestre 2020, Mtn et Airtel cumulent 2,3 millions d'abonnés. Comparé au 2e trimestre 2019, les abonnés ont augmenté de 1,8%. Le marché de l'internet mobile est composé à 99% d'offres prépayés, contre 1% d'offres post-payés. En 2020, le taux de pénétration de l'internet mobile est de 45,4% contre 45,8% en 2019.
Les technologies d'accès à l'internet mobile sur le marché sont essentiellement le GPRS/EDGE (2G), la 3G et la 4G. Ce sont les technologies d'accès 3G et 4G qui génèrent environ 97% du trafic au 2e trimestre 2020 grâce aux 1,1 millions d'abonnés déclarés par les opérateurs.
Entre le 2e trimestre 2019 et le 2e trimestre 2020, le nombre total d'utilisateurs de la technologie GPRS/EDGE a augmenté de 15,1%. L'opérateur Mtn enregistre une augmentation de 14,4% du nombre d'utilisateurs tandis que ceux d'Airtel ont augmenté de 16,2%.
S'agissant du trafic total du marché, le volume total du trafic en 2020 a atteint plus de 6,4 milliards de mégaoctets. Ce trafic a augmenté de 79,5%. Au 2e trimestre 2020, le trafic 3G/4G a également fortement progressé par rapport au 2e trimestre 2019. Il est passé de 3,4 milliards à 6,2 milliards de mégaoctets, soit une augmentation de 81,4%. Sur la même période, le trafic GPRS/EGDE a augmenté de 34,0%.
En ce qui concerne le trafic internet par opérateur, le trafic des deux opérateurs a augmenté de 79,5%. Mtn enregistre la plus forte croissance au cours de la même période 87,8%, contre 70,1% pour Airtel.
Le trafic GPRS/EDGE de l'opérateur Mtn, quant à lui, a fortement augmenté de 87,8% soit une croissance nette d'environ 68 millions de mégaoctets. En comparaison, le trafic GPRS/EDGE généré par l'opérateur Airtel a baissé de 27,6%, soit une diminution d'environ 18 millions de mégaoctets entre 2019 et 2020.

Jacqueline MAKAYA

GABON

Maire de Libreville, Léandre Nzué écroué pour corruption

Depuis quelques temps, des soupçons pesaient sur Léandre Nzué, maire de Libreville, l'accusant de corruption. L'affaire a fini par prendre des proportions plus importantes au point de le placer sous mandat de dépôt mardi 15 septembre 2020, après avoir été inculpé par un juge d'instruction de 11 chefs d'accusation.

Le maire de Libreville

L'édile municipal avait été hospitalisé la veille à la suite d'un malaise lorsqu'il était déféré au parquet de la Cour criminelle spéciale de la capitale gabonaise. Le procureur de la République de Libreville, André-Patrick Roponat, a déclaré qu'un rapport médical indiquant *«un état général de santé normal»* avait été établi par un médecin, après 24 heures d'observation de Léandre Nzué à l'hôpital. Le magistrat a précisé que le maire a lui-même signé une *«décharge»* avant d'être amené de nouveau au tribunal pour y être inculpé.

Elu en février 2019, Léandre Nzué avait été interpellé et placé en garde à vue à la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire, les services de renseignement gabonais. Sa détention intervient alors qu'un conseil budgétaire était les 17 et 18 septembre, afin d'examiner les comptes de Libreville.

Plusieurs de ses collaborateurs ont, eux aussi, été interrogés ces jours-ci par les services de la contre ingérence. Selon les témoignages, les convocations du vendredi obligent souvent la personne concernée à passer le week-end dans les geôles.

Léandre Nzué avait affirmé publiquement procéder à des recrutements au sein de la mairie de Libreville dans l'attente d'un retour d'ascenseur. Un clientélisme qui s'apparente à des emplois fictifs et est puni par la loi. Cette déclaration avait été condamnée par l'ensemble des membres de son parti politique, le Parti démocratique gabonais (PDG). Mais, les membres des groupes politiques au sein de la mairie de Libreville, l'ont en revanche, soutenu.

L'opinion considère que ces derniers bénéficient des largesses financières du maire de Libreville, et qu'ils pourraient à leur tour se retrouver embourbés dans un grand scandale de corruption. C'est un feuilleton qui risque de s'allonger!

Azer ZATABULI

OUGANDA

Des ONG exigent la libération de journalistes et défenseurs des droits de l'Homme

La police de Hoima, en Ouganda vient de mettre aux arrêts trois journalistes et six défenseurs de l'environnement. Il leur est reproché d'avoir dénoncé la destruction d'une des plus grandes réserves forestières du pays et les risques posés par le développement pétrolier dans l'Ouest.

En Afrique, les journalistes subissent parfois les mêmes traitements que les défenseurs des droits de l'Homme

Des Organisations non gouvernementales exigent la libération de ces neuf citoyens ougandais. Notamment: les Amis de la terre France, Avocats sans frontières, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, à travers un partenariat entre la Fédération internationale des droits de l'homme et l'Organisation mondiale contre la torture (FIDH-OMCT) ainsi que l'ONG Survie. Toutes, demandent la cessation des persécutions répétées contre les défenseurs des droits humains et journalistes en Ouganda.

Tout a commencé mardi 15 septembre, lorsque deux journalistes ont été arrêtés alors qu'ils étaient en route pour participer à une émission de radio dans la ville de Hoima, pour appeler à la mobilisation citoyenne pour protéger la forêt de Bugoma et dénoncer les atteintes aux droits humains et à l'environnement du projet pétrolier de Total et ses partenaires dans la région. Ayant passé la nuit au commissariat, sept membres de la société civile et des journalistes ont cherché à négocier leur libération, mais ont été ensuite arrêtés eux aussi.

Les motifs des arrestations de ces neuf personnes n'ont toujours pas été précisés par la police, mais les associations locales craignent une opération d'intimidation à quelques heures d'une mobilisation pour la protection d'une des plus grandes réserves forestières du pays. Les personnes arrêtées font partie d'un réseau mobilisé pour la sauvegarde de la forêt de Bugoma, forêt tropicale protégée de 65.000 hectares.

Les associations locales appellent à la mobilisation pour dénoncer le feu vert du gouvernement à des projets d'investissement de l'industrie sucrière qui mettent en danger cet écosystème. Les défenseurs alertent également sur les conséquences sociales et environnementales des projets pétroliers dans la région, dont ceux de Total dénommés TILENGA et EACOP, qui sont aussi fortement critiqués au niveau international.

Selon Romain Ravet, directeur pays d'Avocats sans frontières, *«les arrestations se multiplient en Ouganda en général et autour des projets d'investissement internationaux en particulier. Ces arrestations débouchent rarement sur des poursuites, faute de fondement et semblent donc s'inscrire dans une démarche d'intimidation voire de neutralisation des défenseurs des droits humains».*

Thomas Bart de Survie, estime quant à lui que *«cette atmosphère d'intimidation touche également les personnes affectées par les projets pétroliers qui dénoncent subir de nombreuses pressions afin de les contraindre à céder leurs terres en contrepartie d'une compensation largement insuffisante, et que l'on empêche d'utiliser librement leurs terres avant d'avoir reçu la compensation».*

En juin, quatre rapporteurs spéciaux des Nations unies avaient déjà alerté sur la situation des défenseurs des droits humains dans la région, en craignant que *«le harcèlement dont ils font l'objet n'empêche d'autres personnes ougandaises touchées par le projet pétrolier de Total Uganda d'exercer leurs droits à la liberté d'opinion et d'expression».*

Ces arrestations arrivent quelques jours après la publication d'un rapport où la FIDH alerte sur la sécurité des défenseurs des droits humains dans la région pétrolière de l'Ouganda. Cette atmosphère est similaire aux exactions que subissent régulièrement les défenseurs des droits de l'Homme dans le golfe de Guinée comprenant entre autres le Congo et le Gabon.

Aristide Ghislain NGOUMA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CAMEROUN

L'opération militaire «Bamenda Propre» inquiète

Bamenda, une ville située au nord-ouest du Cameroun, est en proie à une guerre sécessionniste qui oppose depuis quelques années l'armée camerounaise aux séparatistes de deux régions anglophones du nord-ouest et du sud-ouest de ce pays. D'où le déploiement d'un important dispositif sécuritaire et militaires dans les principales localités de ces régions. C'est ainsi que l'opération militaire pour sécuriser la ville de Bamenda, se poursuit. Opération dénommée *«Bamenda Clean»,* en français: *«Bamenda Propre»*, lancée mardi 8 septembre par l'armée pour tenter de neutraliser les groupes séparatistes. Plusieurs centaines de militaires ont été déployés en ville pour effectuer des contrôles d'identité. La tension est élevée, les séparatistes ayant intimé à la population de ne pas sortir.

Dès le lundi 7 septembre qui précédait le lancement officiel de l'opération, la plupart des rues étaient désertes, notamment dans les quartiers où l'armée est déployée. A entendre Joseph Ayea Chongsi, un des responsables de la société civile locale*, «l'armée fait peur».*

Vue panoramique de Bamenda

Il souligne qu'*«Ils vont d'un quartier à l'autre, et effectuent des perquisitions chez les gens. Ils rentrent dans les maisons et pillent». «S'ils voient un transistor ou une télé, ils vous demandent si vous avez un reçu, et si vous n'en avez pas, ils vous dépossèdent de vos biens»,* explique Joseph Ayea Chongsi à la presse.

Les militaires *«disent qu'ils cherchent des séparatistes»,* poursuit ce dernier. Mais, *«les séparatistes ne se cachent pas chez les particuliers. L'armée le sait très bien. Est-ce qu'ils essayent de punir la population? Pourtant, ils demandent à cette population de les aider à identifier les séparatistes. Donc, je ne comprends vraiment pas pourquoi ils font cela, pourquoi ils harcèlent les gens, les intimident. En tout cas, tout le monde a peur»*, déplore-t-il.

Pour ce responsable de la société civile locale, le résultat est déjà contestable: *«Cela donne l'impression que c'est un régime militaire et non un régime civil qui est en place. Et ce qui est encore plus embarrassant, c'est qu'il n'y a pas d'état d'urgence ou de couvre-feu, mais l'armée se comporte comme si c'était le cas».* Le gouvernement camerounais n'a pas indiqué combien de temps durerait cette opération militaire.

A rappeler que cela fait trois ans que les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest sont secouées par des violences entre groupes séparatistes et militaires.

Gaule D'AMBERT

MALI

La junte favorable à une transition dirigée par un militaire

Mercredi 16 septembre 2020, la junte malienne a, pour la première fois, affirmé officiellement qu'elle était pour une transition dirigée par un militaire. Les militaires, qui ont pris le pouvoir le 18 août dernier à Bamako, sont plutôt proches des idées de la frange de la population qui affirme qu'ils doivent diriger la transition. Mais Ils sont désormais obligés de tenir compte de l'avis de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui exige un civil comme Président et comme Premier ministre.

Le porte-parole de la junte

«Toutes les options sont sur la table, a déclaré le colonel-major Ismaël Wagué, porte-parole de la junte malienne. La position de la CEDEAO est intégrée. Il y a des compromis à faire, il y a des sacrifices à faire». Une manière pour la junte de ne pas avoir l'air de défier frontalement les dirigeants ouest-africains, tout en se présentant comme garante de la volonté populaire même si, selon la coalition du M5 qui a mené la contestation contre l'ex-président IBK, c'est au contraire l'option d'une transition civile qui est ressortie des consultations menées la semaine dernière.

Tout en laissant une porte ouverte donc à de possibles ajustements, la junte insiste sur le caractère inflexible de la CEDEAO. *«Ils ont dit que leurs conditions ne sont pas négociables. Et que si on insiste, ils sont en mesure de faire un embargo total»*, a affirmé le colonel Wagué. Un embargo synonyme, selon lui, d'*«asphyxie»* rapide du Mali.

Les discussions se poursuivront. Le collège composé notamment de civils chargés de désigner le président et le Premier ministre de la transition est quasiment déjà nommé par la même junte. Le travail va commencer. Il faut aller vite. Les sanctions contre le Mali se font de plus en plus sentir. Notamment sur les transactions financières, a reconnu lors de la conférence de presse le porte-parole de la junte.

Quoi qu'il en soit, la junte se montre décidée à avancer près d'un mois après le coup d'Etat. *«Il n'y a pas eu de temps perdu»*, s'est défendu le porte-parole, avant d'annoncer que le processus de désignation des futurs dirigeants de la transition avait déjà débuté.

Prochainement, l'envoyé de la CEDEAO pour le Mali, Goodluck Jonathan, sera de retour à Bamako pour prendre notamment connaissance des propositions de la commission de nomination des membres.

REFLEXION

La figure de la province ecclésiastique

La province ecclésiastique est une institution territoriale érigée par le Saint-Siège, après avoir entendu les évêques concernés (can. 431, §3; can. 432, §2). Elle regroupe les diocèses voisins sur un territoire déterminé, selon les circonstances de personnes et de lieux afin de promouvoir l'action pastorale commune et mieux favoriser les relations mutuelles entre évêques diocésains (can. 431, §1).

La province ecclésiastique est nécessaire en raison de son utilité pastorale (CD, n°40). Elle est présidée par l'évêque métropolitain et le Concile provincial selon le droit (can. 432, §1).

1. L'évêque métropolitain

L'évêque métropolitain est l'archevêque de la province ecclésiastique. Cette institution est formée d'un archidiocèse et des diocèses suffragants. L'évêque métropolitain n'intervient pas dans le gouvernement interne des diocèses suffragants. Mais, il lui appartient de veiller à l'observance soigneuse de la discipline ecclésiastique. Cette dernière est contenue dans le droit général et dans le droit particulier des diocèses de la province ecclésiastique. Dans le sillage de cette discipline ecclésiastique, on peut relever, notamment les normes sur la transmission de la doctrine chrétienne, sur l'intégrité des mœurs des clercs et des laïcs, sur l'activité liturgique, sur la coordination de l'apostolat et le respect de l'identité propre de chacune de différentes façons de l'exercer (cann. 386; 394; 838).

La non observance de la discipline ecclésiastique porte préjudice à la vie chrétienne et peut créer un climat d'indifférence envers l'autorité ecclésiastique. C'est ainsi que l'évêque métropolitain a le droit de faire la visite canonique d'un diocèse suffragant, avec l'accord préalable du Siège apostolique, si son évêque la néglige, le cas échéant. L'évêque métropolitain nomme l'administrateur diocésain quand cela est nécessaire selon le droit (can. 421, §3; 436, 1§).

2- Le Concile provincial

Le Concile provincial est l'organe législatif d'une province ecclésiastique. Il regroupe les évêques concernés. Ce concile est célébré lorsque la majorité des évêques de la province ecclésiastique l'estime opportun (can. 440). Sa convocation revient à l'évêque métropolitain avec le consentement de la majorité des évêques suffragants (can. 442, §2). Il choisit le lieu de sa célébration sur son territoire. Il établit l'ordre du jour, fixe son début et sa durée. Il a la charge de le présider, de décider et de transférer, de prolonger et de le terminer (can. 442, §1). Mais, il ne peut être convoqué lorsque le siège métropolitain est vacant (can. 440, §2).

Le Concile provincial distingue les participants avec voix délibérative des participants avec voix consultative. Parmi les premiers, on note les évêques diocésains, les évêques coadjuteurs et auxiliaires de la province ecclésiastique. Aussi, note-t-on, dans le même cadre, la présence des évêques titulaires, des évêques émérites, des prélats personnels et des ordinaires militaires demeurant dans le même territoire de la province ecclésiastique (can. 443, §§2-3).

Les participants avec voix consultative, quoique membres de droit, sont les vicaires généraux et épiscopaux, les supérieurs majeurs d'instituts religieux et de sociétés de vie apostolique. Il s'agit des supérieurs majeurs issus des congrégations dont le siège est sur le territoire de la province ecclésiastique. Le nombre de leurs participants est défini par la Conférence des évêques. Parmi les membres de droit, il y a aussi les recteurs des universités ecclésiastiques

Père Armel Badi Bilombo, Ofm

et catholiques, les doyens des facultés de théologie et de droit canonique ayant leur siège dans le territoire de la province ecclésiastique ainsi que quelques recteurs de grands séminaires. A cette catégorie de participants, on peut également ajouter les prêtres et d'autres fidèles dont le nombre ne doit pas dépasser la moitié des membres sus énumérés. A cela, on ajoute deux membres de chapitres cathédraux ainsi que deux membres de conseils presbytéral et pastoral de chaque diocèse collégialement désigné par les évêques de la province ecclésiastique (can. 443, §§3-5). On peut également inviter de simples observateurs si le métropolitain en union avec les évêques suffragants le trouve opportun (can. 443, §6).

Tous ceux qui sont convoqués au Concile provincial doivent y participer. En cas de *«juste empêchement»*, les membres avec droit de vote peuvent se faire représenter par un procurateur. Ce dernier n'aura que la voix consultative (can. 444). Pour une si importante célébration conciliaire, tous doivent faire la profession de foi (can. 833, 1°).

Le Concile provincial est convoqué pour pourvoir aux besoins pastoraux du peuple de Dieu de la province ecclésiastique. Disposant du pouvoir législatif, cette institution, dans la conformité au droit universel, porte des décrets sur des matières relatives à l'observance de la discipline ecclésiastique commune relative à la foi et à la régularisation des mœurs (can. 445). Les actes conciliaires sont envoyés au Siège apostolique. Dans l'ensemble de ces actes, on peut relever des mesures utiles à la promotion de l'activité pastorale et des décrets relatifs à la discipline ecclésiastique nécessaire. Ces décrets reçoivent la recognitio du Siège apostolique en vue de leur promulgation (PB. 82; 89; can. 446). Les autres initiatives pastorales reçoivent aussi la recognitio pour leur valeur. Parmi ces initiatives, on peut noter l'érection des instituts pour la formation permanente des prêtres, les maisons de formation des laïcs aux ministères ecclésiaux dans la province ecclésiastique (AS n° 23; can. 821).

Il convient de souligner que la recognitio concédée aux décrets conciliaires ne donne pas la force juridique à ces décrets. Mais, c'est leur promulgation qui en concède. En effet, par la promulgation, une disposition juridique vient à l'existence. Toutefois, le concile doit retenir le mode de promulgation de ces décrets et la date de leur entrée en vigueur. Dans cette phase, il y a lieu de relever que, les dispositions du Concile provincial ne lient pas étroitement les évêques diocésains. Toutefois, en raison du pouvoir de gouvernement, chaque évêque diocésain peut urger l'observance des décrets du Concile provincial dans son diocèse (AS n° 27). En cela, le zèle pastoral le dispose à appliquer toutes les lois ecclésiastiques (can. 392, §1). Ainsi, ces décrets auront à modifier la situation juridique des fidèles en réponse aux nouvelles orientations pastorales conciliaires pour le bien de leurs âmes.

Père Armel BADI BILOMBO, *ofm*
Pontificia Università Antonianum (Rome)

MGR ILDEVERT MATHURIN MOUANGA, EVEQUE DE KINKALA

L'Eglise existe pour annoncer que Dieu fait grâce

A l'occasion de l'ordination presbytérale de quatre prêtres, constituant ainsi la première promotion des prêtres de son épiscopat, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, et M. l'abbé Gilbran Mariel Beni-Nzaba, l'un des nouveaux prêtres, se sont exprimés dans le cadre de la rubrique: *«Ils ont dit ...»*, dimanche 30 août 2020, après la messe. Nous publions ci-après leurs propos respectifs.

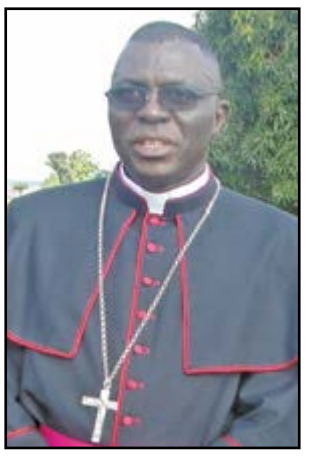

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga: *«C'est une célébration d'un sacrement qui dépend tout d'abord de la grâce de Dieu. Chaque sacrement contient une grâce que l'on transmet. Avec ces ordinations, ils deviennent prêtres, les quatre jeunes sont devenus des prêtres. Ils peuvent offrir le sacrifice de l'eucharistie, ils peuvent pardonner les péchés. Au nom de l'Eglise, ils peuvent administrer tous les autres sacrements et gouverner le peuple de Dieu. C'est là que représente ce que nous venons d'accomplir au cours de cette célébration. La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux. Aussi vrai que nous ne pourrons pas démentir la Parole de Dieu, nous les accueillons tous indistinctement avec tout l'amour dont notre cœur est capable. Qu'ils viennent, qu'ils grandissent, qu'ils exercent, aussi il y a de la place pour eux. Rien de particulier, parce que la grâce est la même, celle qui se transmet. Que ça soit par la première ordination, que ça soit pour la dernière ordination, la grâce est la même. Notre prière est que ces jeunes qui viennent pour être collaborateurs des évêques, soient des pasteurs selon le cœur de Dieu. C'est plutôt cette prière que quelque chose d'autre. Dieu peut faire grâce à chaque homme, malgré les difficultés, les peines, les angoisses, mais il faut lui faire confiance. C'est pour cela que l'Eglise existe. Annoncer que Dieu fait grâce.»*

Abbé Gilbran Mariel Beni Nzaba

Abbé Gilbran Mariel Beni Nzaba: *«C'est une joie d'abord de nous avoir accepté comme prêtres. C'est une joie aussi car, malgré la crise actuelle que nous traversons, liée à la COVID-19, Dieu a fait que nous puissions être ordonnés dans ces conditions. Et le reste, que Dieu achève ce qui a déjà été commencé. La mission que Dieu nous donne nous configure au Christ qui est Tête et Pasteur.»*

Propos transcrits par: **Gislain Wilfrid BOUMBA**

DIOCÈSE DE DUNGU-DORUMA (RD CONGO)

Une croix pour la COVID-19

L'évêque de Dungu-Doruma a planté une croix en souvenir de la pandémie du coronavirus. Dimanche 16 août 2020, dans la cathédrale *«Les saints martyrs de l'Ouganda»*, à Dungu, dans la province du Haut-Uele, Mgr Richard Domba, évêque du lieu, a célébré la messe de l'Assomption de la Vierge Marie sous le signe de la victoire sur la pandémie du coronavirus.

La célébration de la messe a eu lieu le premier dimanche de la reprise des cultes publics en République démocratique du Congo, après leur suspension, à la suite de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. Même si le virus circule encore en République démocratique du Congo et dans le monde, l'évêque de Dungu-Doruma invite néanmoins au courage.

Mgr Richard Domba, évêque de Dungu-Doruma/RD Congo

En guise de symbole, Mgr Domba a béni une haute croix plantée à l'entrée de la sacristie de la cathédrale à l'initiative du curé de la paroisse, l'abbé André Bangana.

Dieu va vaincre aussi cette pandémie dans notre monde

En expliquant le sens de cette croix plantée, Mgr Domba a déclaré qu'il s'agit d'un souvenir de ce temps de suspension des célébrations publiques levée le 15 août 2020. *«Le curé a eu la bonne idée d'immortaliser cela. D'où cette croix plantée à l'entrée de la sacristie. Dieu est grand, le coronavirus est là, une pandémie. Nous allons prier, pas seulement pour que les médecins et les scientifiques trouvent des remèdes et des vaccins, mais aussi pour que Dieu puisse intervenir. Le Christ a vaincu le mal, il a vaincu Satan par sa croix. Par la médiation du Christ, Dieu va vaincre aussi cette pandémie dans notre monde.»*

Un gros cœur en bois est placé au milieu de la croix avec le texte du psaume 31 verset 25: *«Courage, reprenez cœur, vous tous qui espérez en l'Eternel»*. Sur les pierres du socle qui porte la croix sont repris des messages des mesures barrières à observer tant que dure la pandémie du coronavirus.

(D'après Vatican. News)

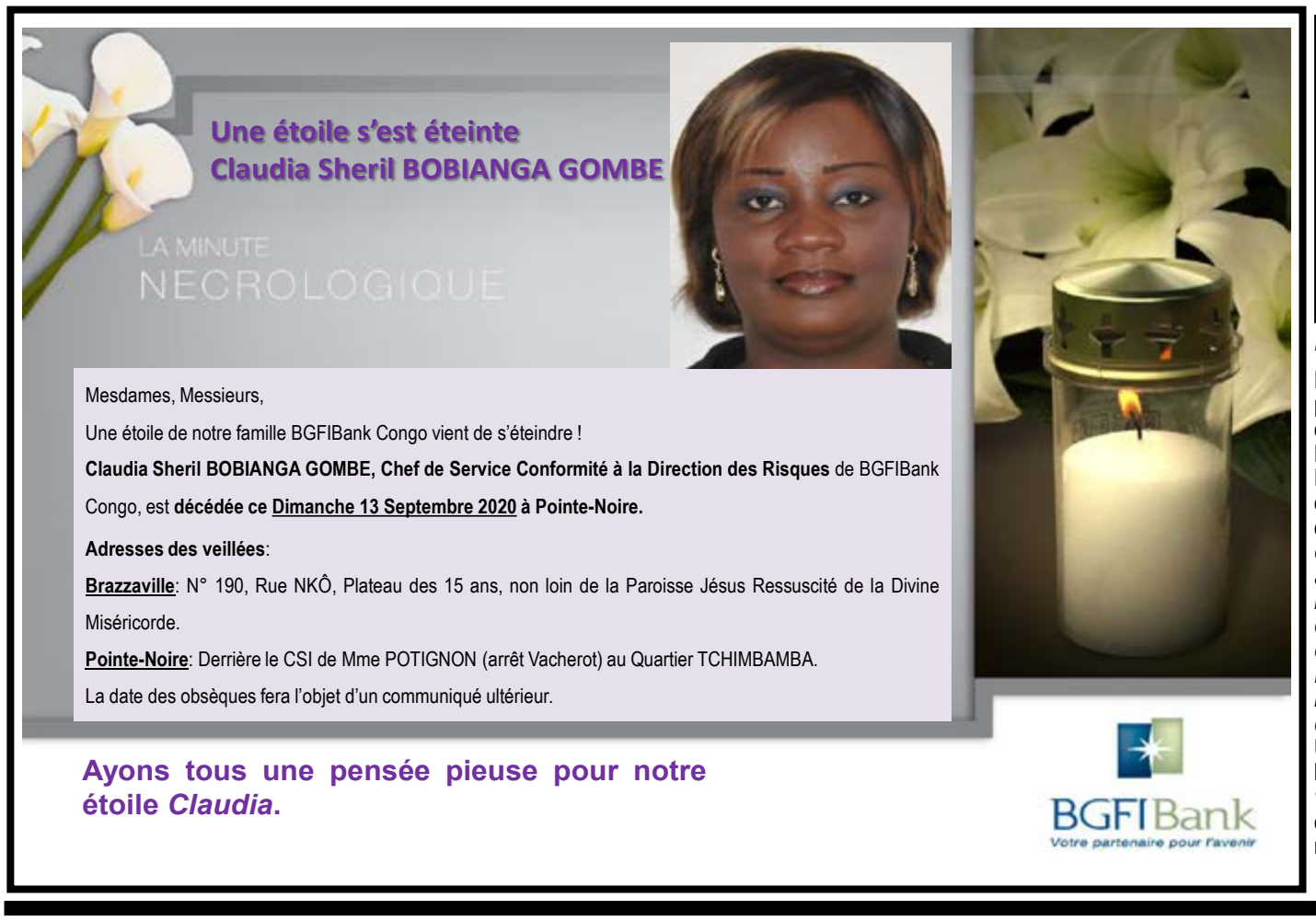

MESSE CHRISMALE EN LA BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

«Le prêtre est celui qui encourage la vie, la fait éclore et la protège»

Initialement prévue le jeudi saint 9 avril 2020 comme d'ordinaire, mais reportée sine die à cause de la pandémie du Coronavirus, la messe chrismale de cette année a eu lieu en la basilique Sainte-Anne du Congo lundi 14 septembre 2020, en la solennité de la Croix glorieuse. Au cours de cette messe considérée à juste titre comme la fête du clergé, l'évêque bénit les huiles des malades, des catéchumènes et consacre le chrême, de même, les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales.

Mgr Anatole Milandou bénissant les huiles

Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, la messe a été concélébrée par de nombreux prêtres pour la majorité œuvrant dans l'archidiocèse de Brazzaville.

Parmi les prêtres concélébrants, il y a eu les pères Pascal Taty, vicaire épiscopal chargé de la pastorale générale, Brel Malela Daouda, président de la Conférence des supérieurs majeurs du Congo (CSMC), vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé du clergé, des vocations, des séminaires et porte-parole de la curie, curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, l'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki, secrétaire-chancelier de l'archevêque et responsable des archives diocésaines, le père Cyriaque Onuoha, vicaire judiciaire de Brazzaville, etc.

En raison de l'observation des mesures barrières liées à la pandémie de la COVID-19, la messe chrismale de cette année a eu pour particularité de ne concerner que les prêtres qui ont occupé presque toute la nef de la basilique Sainte-Anne avec observation de la distanciation, à raison de quelques prêtres par banc.

Dans son homélie tirée de l'évangile selon saint Luc (4, 16-20), Mgr Anatole Milandou a indiqué: *«Le contexte dans lequel évolue notre monde nous révèle clairement que nous ne pouvons pas être maîtres de notre histoire sans le concours de Dieu. En effet, la pandémie causée par le Coronavirus révèle jusqu'à quel point l'être humain est fragile et il doit toujours tenir compte du créateur. Quelles qu'en soient les causes, cette maladie planétaire a non seulement bouleversé le cours de l'histoire, mais aussi, elle nous a replacés au cœur même de l'histoire du salut, en rappelant l'importance de Dieu dans nos vies, dans nos recherches scientifiques, dans nos avancées scientifiques et dans tout ce que nous pouvons entreprendre. C'est donc dans une telle dynamique que nous célébrons avec près de 6 mois de retard la messe chrismale dans notre diocèse.»* Poursuivant sa prédication, l'archevêque de Brazzaville a ajouté: *«Il s'agit aussi et surtout de l'expression de l'espérance en la vie pour ne pas dire en la résurrection d'un monde déchu et écrasé par des souffrances indicibles et des morts incalculables qui envahissent notre terre. Autrement dit, la croix est pour le peuple chrétien, le signe de l'espérance et du royaume. La croix, objet de mépris, est devenue notre fierté. Ce que d'autres religions ne comprennent pas, ne peuvent pas comprendre. Il est souvent rappelé que la crise, qu'elle soit économique, sanitaire ou autre, est toujours un moment douloureux. Mais, elle est aussi une occasion propice pour rectifier le tir, pour se renouveler et surtout pour repartir du bon pied. C'est donc un moment de croissance ou de maturation que nous ne devons jamais négliger ou limiter à son seul côté négatif ou néfaste.»*

Les prêtres renouvellant leurs promesses sacerdotales

S'adressant aux prêtres, le prédicateur leur a rappelé que le prêtre est celui qui encourage la vie, la fait éclore et la protège.

Après l'homélie, l'archevêque a béni les huiles des malades, des catéchumènes et consacré le chrême, devenant ainsi des huiles saintes et le saint chrême. Puis, les prêtres ont renouvelé leurs promesses sacerdotales.

Vers la fin de la messe animée par la chorale Les Piroguiers de la Basilique Sainte-Anne et le chœur diocésain Les Amis du Grégorien, père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie, a lu les annonces diocésaines en mettant un accent sur l'arrivée du pagne à l'effigie de Mgr Barthélemy Batantu que le peuple de Dieu est convié de porter lors de la clôture de l'Année jubilaire Mgr Barthélemy Batantu, le samedi 3 octobre 2020, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur.

L'abbé Donatien Bizaboulou, curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, au nom de la communauté paroissiale de Sainte-Anne, a remercié l'archevêque de Brazzaville et tout le clergé diocésain pour le choix porté sur leur paroisse pour vivre cet événement.

Intervenant en dernier, Mgr Anatole Milandou a lancé un SOS en faveur du Petit séminaire Saint Jean de Kinsoundi, afin que les paroisses puissent aider cette maison de formation des futurs prêtres pour que la rentrée scolaire 2020-2021 puisse avoir lieu dans des conditions adéquates. Il a invité le peuple de Dieu à porter massivement le pagne à l'effigie de Mgr Barthélemy Batantu, lors de la clôture de l'Année Mgr Barthélemy Batantu qui coïncidera avec l'accueil de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou comme archevêque coadjuteur; le lancement de l'Année marquant le 50e anniversaire de la mort de Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville; la clôture de l'Année pastorale 2019-2020 et l'ouverture de l'Année pastorale 2020-2021.

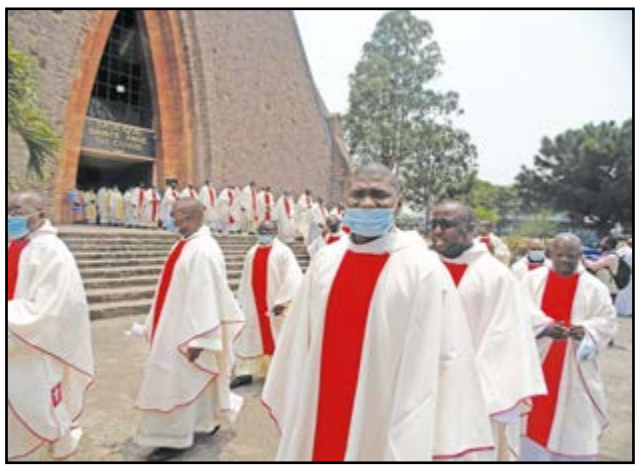

Pendant la procession de sortie de la messe

Gislain Wilfrid BOUMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'à l'occasion de la Messe de clôture de l'Année pastorale 2019-2020 et d'ouverture de l'Année pastorale 2020-2021, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, ordonnera le samedi 3 octobre 2020, à 9h 00, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville,

A/ Diacres: Eudes Iglaire Diermain Mboungou, Comli Jhon Ngouba-Come-Bokotaka.

B/ Prêtres: les abbés Ander Emmanuel Ketiketi Loukouzi, Francky Gloire Kitilou Batidi, Freigite Jhudel Divin Malanda Badila, Aimé Ghislain Milongui, Christ Divin Missamou-Nkatoudi, Prisque D'Avila Nsimouessi, Patrick Obah Chukwukelue, Christ-Vit Prince Souakoulou et Ginse Risfal Tani Tambika Mbongolo.

L'archevêque invite les communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville à soutenir les futurs ordinands dans leurs prières.

XXVe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE –A-

«A chacun son heure, et à chaque heure ses pionniers»

Textes: *Is. 55,6-9; Ps. 144; Ph. 1, 20c-24.27a; Mt. 20, 1-16*

Imaginons-nous dans l'un ou l'autre rôle: travailleurs, syndicalistes et de maître dans la scène de l'Evangile des ouvriers de la onzième heure, que nous venons d'entendre… Quelle indignation? Qui est ce patron? … Où va-t-on … une injustice pareille, du jamais vu! En effet, à première vue, ce récit d'ailleurs un parmi les plus drôles et perplexes des Evangiles pour ne citer que: celui du berger, qui quitterait ses 99 brebis pour courir après la seule brebis perdue; du père de famille qui accueillerait son fils ingrat qui a quitté la maison et dilapidé ses biens… On s'arrêterait au fait qu'ils font l'éloge de l'injustice et du caprice du protagoniste principal et non pas de ce qui est supposé être une valeur ou d'ordre éthique.

Frères et sœurs, poser la question, c'est pour y répondre; mais quelle question pour quelle réponse? C'est-ce qui est d'actualité. Alors, à quoi peut bien penser Jésus quand il raconte une histoire pareille? Comme nous avons entendu; il est question d'un vigneron et des ouvriers envoyés à la vigne. Le vigneron qui est-ce? Le vigneron c'est Dieu! Jésus a en effet un message étonnant à faire entendre au sujet de Dieu. D'emblée, sa première phrase est: *«Le Royaume des cieux est comparable au maître d'un domaine…»* A en croire, Isaïe nous met en garde que les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées. Mais alors, comment comprendre Dieu? Et qu'attend-il de moi? Il faudrait relire la Bible et surtout les Evangiles. Lisons simplement toutes les paraboles pour pressentir qui est le Dieu que Jésus appelle son Père. C'est à la suite des deux dimanches précédents: un être très solidaire et attentionné, un maitre plein de bonté et miséricordieux. Toutes les paraboles depuis-là, sont des histoires où, tout à coup, rien ne se passe comme il serait normal. Elles contiennent toutes un grain de folie, un brin d'extravagance, de démesure. La démesure, c'est pour révéler le visage d'un Dieu qui nous aime avec démesure, hors normes et sans compétitions. Dieu embauche inlassablement, il appelle depuis toujours, à toutes les heures de l'histoire de l'humanité, à toutes les heures de la vie de l'homme. Cette parabole nous révèle un Dieu qui ne désespère jamais de personne, jusqu'à la dernière heure, un Dieu pour qui il n'est jamais trop tard car, il est impatient de faire du Bien. Dieu fait confiance à tous, même aux derniers venus, à ceux qu'on n'attendait pas. Avec Dieu, il n'est pas question de mérites ou une question d'heures passées. Comme Dieu son Père, Jésus a révélé cet amour gratuit de Dieu auprès de tous ceux qu'il a croisés sur son chemin. *«Ce n'est pas vous qui m'avez choisi; mais moi, je vous ai choisis, et je vous ai établis, afin que vous alliez, et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure, afin que ce que vous demanderez au Père en mon nom, il vous le donne»* (Jn.15,16).

Ainsi, je trouve qu'une compréhension de cette parabole pourrait être cette dimension d'évangélisation à laquelle le pape François nous appelle: *«Allez vers les périphéries existentielles, allez vers celles et ceux qui ne pensent pas pouvoir apporter quelque chose.»* Et je trouve que, de ce point de vue-là, nous manquons de zèle, nous sommes plutôt prompts à appeler *«frères ou sœurs»* ceux qui sont déjà dans la barque, favorables au club, que l'on voit régulièrement les dimanches à la paroisse. Les plus proches, celles et ceux que l'on a sous la main. Comme ces ouvriers syndicalistes, il est vrai qu'il y a droit de se plaindre, parce que l'on se rend peut-être à l'église avec le regard derrière la nuque voulant savoir: que vient faire *«X»* à l'église aujourd'hui? Ou de qui est la tenue la plus stylée de ce dimanche? Est-ce que pendant la procession des offrandes les regards de tous étaient bien fixés sur moi? On y perd suffisamment de temps et on passe à côté de l'essentiel… Mais, il est important de se rappeler que l'évangélisation, c'est aussi appeler d'autres à faire partie de l'Église, à participer, à être membres, en leur disant *«qu'ils ont beau être francs-maçons, magiciens, prostituées, escrocs, pauvres et marginalisés, etc…»* qu'ils ont quelque chose à donner *«le cœur et leur disponibilité»*; qu'ils seront richement récompensés par celui qui est la mesure de tout Don. Combien étaient-ils qui désespéraient d'eux-mêmes, parce que leur entourage les avait méprisés, condamnés. Pensez à Marie-Madeleine venue troubler de ses larmes et de son parfum le repas organisé par Simon le pharisien. Pensez à Zachée, le fonctionnaire véreux, pensez à la Samaritaine ou au larron en croix, un ouvrier de la onzième heure celui-là, et même du dernier quart d'heure! Jésus a posé sur eux tous un regard de tendresse, qui a su rejoindre leur cœur et y faire luire l'espérance. Le vigneron, c'est donc un Dieu imprévisible qui n'a pas fini de nous surprendre. Les ouvriers envoyés à la vigne, c'est nous tous. Car le Christ n'a pas d'autres mains que les nôtres pour transformer le monde. Les mains du Christ, le regard du Christ, la tendresse du Christ doivent désormais passer par nos mains, nos yeux et notre cœur.

En sommes, nourrir ceux qui ont faim, vêtir ceux qui sont nus, soigner, visiter, accueillir, pardonner, sont autant de gestes concrets qui vont remonter pour nous une réponse vraie au maître de la vigne qui nous embauche. Chers tous, avons-nous bien saisi que Jésus ne fait pas de sélection et qu'il s'adresse à tous sans exception? Il ne tient qu'à nous d'accepter d'être embauchés. Il y a du travail pour tous! Irons-nous à sa vigne et à quelle heure?

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
(Aumônier général de l'Association des Scouts et Guides du Congo)

ETUDE DE MAITRE SERGE NIATI-TSATY
NOTAIRE
Tél.: (+242) 05 549 29 00/06 444 52 48
E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise au 62, Avenue Energie, en face de l'Aéroport Agostino—Neto, Pointe-Noire,
REPUBLIQUE DU CONGO

DELTA TURK
En sigle «DELTA T.»

Société à Responsabilité Limitée au capital de: 1.000.000 F. CFA
Siège social: Quartier Siafoumou terre jaune, route nationale n°5 Mongo Mpoukou,
Pointe-Noire-CONGO
RCCM: CG-PNR-10-B-1353 - NIU: M2012110000533070

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique reçu par Maître Serge NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 30 octobre 2019, enregistré au domaine des timbres à Pointe-Noire centre sous le Folio: 204/34 N°9374 le 06 novembre 2019; il a été procédé au changement de la dénomination de la Société TRANSPORT PUBLIC GENERAL, en sigle «T.P.G. TRANSPORT» en DELTA TURK, en sigle «DELTA T.».

Les caractéristiques de ladite société sont désormais les suivantes:

Dénomination: DELTA TURK, en sigle «DELTA T.» ;
Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
Capital social: 1.000.000 de francs CFA ;
Siège social: Quartier Siafoumou terre jaune, route nationale n°5 Mongo Mpoukou, Pointe-Noire Congo;
Objet social:
- Boulangerie, pâtisserie ;
- Menuiserie ;
- Import-Export ;
- Fabrication d'emballages, d'enveloppes ;
- Fabrications de glaces ;
- Usine de fabrication de sel ;
- Dépôt de boissons (vente en gros et détail).

Gérant: Monsieur BOLAT Adil ;
Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro 10 B 1359 le 11 novembre 2019 ;
NIU: M2012110000533070 du 22 juillet 2020.

Pour annonce,
Maître Serge NIATI-TSATY,
Notaire.

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE
Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail:noelmountounotaire1@gmail.com

«Nouvelles Technologies Tertiaires Télécoms et Systèmes de Sécurité»
En sigle N3T2S

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 2.000.000 FRANCS CFA
Siège social: 48, Rue Tchinoa, quartier Tchimbamba
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-sept août deux mil vingt, enregistré le vingt-huit août de la même année, Folio 162/10 n°4461, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Nouvelles Technologies Tertiaires Télécoms et Systèmes de Sécurité, en sigle N3T2S, SARL.

Aux termes dudit procès-verbal, les associés ont, au titre des résolutions:

-Agréé la cession de cinquante-deux (52) parts sociales faite par Monsieur Eloi Spero HOUNSINOU NGARI à Madame Christine SANDA TANKE et celle de quarante (40) parts sociales faite par Madame Houefa Nadine TOKPLONOU à Madame Christine SANDA TANKE;
- Mis à jour les statuts.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 10 Septembre 2020 sous le no 20 DA 511.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face de l'ex-Café de Paris,
marché Plateau centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

PANTONE IMPRIMERIE
SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000.000 F. CFA

Siège Social: Arrondissement n° 02 MVOU-MVOU,
Quartier Mvou-Mvou, vers le collège Antoine BANTOU
Téléphone: 06 659 32 56, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 03 août 2020, dûment enregistré le 10 août 2020, sous le folio 133/4, no 648, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:
- Imprimerie et papeterie;
- Vente matériaux de construction;
- Import-export;
- Transport et logistique;
- Agence de voyage;
- Mise à disposition du personnel;
- Location véhicule;
- Commerce général.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;

Dénomination sociale: PANTONE IMPRIMERIE ;

Adresse: Arrondissement n°02 MVOU-MVOU, quartier Mvou-Mvou, vers le collège Antoine BANTOU; Téléphone: 06 659 32 56, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO;

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur Barthélémy AKANRO, pour une durée de quatre (04) années renouvelables ;

IMMATRICULATION: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2020-B12-00100.

Le Notaire,

Brislaine KOUTOU
Pour avis,

OFFICE NOTARIAL de Maître Blanche Patricia
MBISSI DÉDÉ-SOMBO
Notaire
Centre-ville Plateau 50, avenue Moé Vangoula, Immeuble Café de Paris 1er étage
B.P.: 469, POINTE-NOIRE (République du Congo)
Tél.: 00.242.05.031.39.32/00.242.06.885.49.40/00.242.04.024.65.60
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 décembre 2019, l'original d'un Procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO, enregistré même ville le 31 mars 2020 folio 062/1 numéro 2516, les actionnaires de la SOCIETE PUMA INTERNATIONAL CONGO, en sigle «P.I.C.», Société Anonyme au capital de 8.291.600.000 F.CFA dont le siège social est fixé Avenue Félix EBOUE ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ont décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe de la somme de sept milliards cinq cent-cinquante-deux millions cinq cent mille francs CFA (7.552.500.000 Francs CFA) du poste 'Réserves' par la création de 151.050 actions nouvelles de cinquante mille francs CFA (50.000 Francs CFA) chacune de valeur nominale pour le porter de huit milliards deux cent quatre-vingt-onze millions six cent mille francs CFA (8.291.600.000 F.CFA) à quinze milliards huit cent quarante-quatre millions cent mille francs CFA (15.844.1 00.000 F.CFA).

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

DEPÔT au Greffe du Tribunal de Commerce de POINTE-NOIRE, le 15 septembre 2020, sous le numéro 20 DA 545, MODIFICATION AU RCCM DE POINTE-NOIRE, le 15/09/2020.

RCCM: CG/PNR/08 B 462

Fait à Pointe-Noire,
le 15 septembre 2020.

Pour avis,

Maître Blanche-Patricia MBISSI
DÉOÉ-SOMBO,
Notaire.

DURQUAP

Les associations pour la promotion économique et inclusive des femmes, un outil de développement territorial

La faiblesse des revenus des populations des quartiers précaires, retenus dans le cadre du projet *''Développement urbain et restructuration des quartiers précaires''* (DURQUAP), Mboukou et Tchiniambi à Pointe-Noire; Sukissa et Moukoundzi-Ngouaka à Brazzaville, ne favorise guère des conditions de vie décentes. Elle est l'un des principaux obstacles dans la promotion du développement territorial.

Des membres de la caisse féminime de Sukissa

L'essentiel des revenus étant destiné à couvrir des besoins alimentaires et accessoirement le paiement des factures d'eau et d'électricité, au détriment d'autres dépenses comme celles liées à l'éducation et la santé. Pour améliorer le niveau de leurs revenus et réduire la pauvreté monétaire, le MOS a imaginé un dispositif susceptible de les autonomiser, en les organisant autour d'associations de solidarité, pour qu'elles mutualisent leurs ressources, leurs moyens et leurs énergies et en mettant en place des activités génératrices de revenus afin d'atténuer les effets de la précarité.

L'objectif de ces associations est la promotion et le développement économique local en vue de lutter contre la pauvreté, à travers leurs Caisses d'épargne et de crédit des femmes (CECF). Une manière judicieuse d'autonomiser financièrement et économiquement les populations, en l'occurrence les femmes. Ces Caisses encadrées par la CAPPED et accompagnées par le DURQUAP et le MOS deviendront plus tard *«à l'horizon 2022, des institutions de microfinance»*. Le Pr Amadou Diop se dit satisfait de ce que les participantes ont bien compris et assimilé la démarche concourant à asseoir ces Caisses qui ont pour ambition de financer les activités génératrices de revenus des femmes, tout comme de contribuer à leur épanouissement et au développement économique et social des quartiers.

La mise en place des associations pour la promotion économique inclusive des femmes de Sukissa et Moukoundzi-Ngouaka (Brazzaville), Mboukou et Tchiniambi (Pointe-Noire) permettra in fine de renforcer la résilience économique et de saisir les opportunités qu'offre le projet. Ce faisant, des microcrédits ont été octroyés à des membres de ces Caisses pour financer notamment des activités dans les domaines de la restauration, de la vente des denrées alimentaires (poisson salé, poissons fumés, foufou, tomates, riz, pâtes d'arachides, oignons…)

L'association pour la promotion économique et inclusive des femmes de Sukissa, avec ses 20 membres, dispose d'un compte à la CAPPED. En novembre 2019, elle a financé neuf Activités génératrices de revenus (AGR) de ses membres pour une enveloppe globale de 1. 050. 000 F.CFA. Les bénéfices issus de ces activités ont permis aux femmes bénéficiaires d'investir dans la scolarisation et la formation de leurs enfants; dans le soutien familial et social ainsi que dans les besoins alimentaires du foyer.

En août dernier, elle a accordé pour la deuxième fois des crédits à ses membres, en finançant 13 AGRs pour un montant total de 1. 700. 000 de F.CFA. Les crédits alloués permettront aux membres de relancer leurs activités commerciales fortement touchées par la pandémie de la COVID-19.

Pour rappel, le diagnostic territorial réalisé par le Maître d'œuvre social recruté par le projet DURQUAP dans les quartiers ciblés, a permis non seulement de déterminer les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des populations, leurs perceptions, les enjeux économiques, environnementaux et sociaux, mais aussi les causes, les dysfonctionnements et surtout les axes de progrès.

Les précarités urbaines liées à l'emploi et aux activités économiques y sont manifestes. Ces activités relèvent, pour l'essentiel, de l'informel; elles sont constituées en majeure partie du petit commerce. Les revenus, qui en découlent, sont très faibles et ne permettent pas de subvenir à tous les besoins les plus élémentaires.

La pauvreté s'y décline en termes de chômage, d'exposition à la vulnérabilité sous toutes ses formes. Elle demeure le principal obstacle aux efforts de développement de ces quartiers. Mais, les opportunités de création d'emplois qu'apporte le projet DURQUAP par l'approche HIMO, estime le MOS, vont permettre d'atténuer le chômage des hommes. Ces opportunités concernent surtout la réalisation de voiries pavées, d'équipements. Des travaux qui, principalement, nécessitent le recrutement d'une importante main d'œuvre.

S'inspirant de la théorie de changement, le MOS a identifié, avec les populations, quatre axes dont l'axe *«développement économique local»*. Celui-ci vise à accompagner les mutations que vont générer les investissements du DURQUAP. Car, l'organisation spatiale des quartiers précaires retenus permettra, autour des axes de communication, de les raccorder au reste du tissu urbain entrainant, ainsi, le développement de nouvelles opportunités socio-économiques.

Le projet DURQUAP va donc améliorer les conditions de vie des populations par des infrastructures et des services publics, tel que les marchés qui vont faciliter la mobilité et le désenclavement et partant, favoriser le développement d'activités économiques et l'ouverture. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la condition socio-économique des femmes. Car, le manque d'emploi et de revenu, ainsi que les contraintes d'accès au financement, constituent les principaux freins à leur autonomisation.

Viclaire MALONGA

ENFANCE

Des activités culturelles pour assimiler les droits et l'épanouissement

Des enfants en situation de rupture s'initient à la danse, la peinture, la poésie (Slam) et le théâtre au centre d'arts contemporains *''Les Ateliers SAHM''* à Mpissa, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, Bacongo. Ces différents apprentissages interrompus à la fin mars à cause du confinement décrété par le Gouvernement ont repris il y a peu.

Des enfants à l'atelier de théâtre avec Thalès Zokene

Issus des structures membres du Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (REIPER): Espace Jarot, Encreed, AED, etc., les enfants participent à ces ateliers dans le cadre du projet ADAPAEV lequel prévoit quatre activités culturelles (danse, peinture, Slam, théâtre). Ils y font l'apprentissage ludique des codes de la vie sous l'œil bienveillant des artistes encadreurs: Armel-Mouy, Grâce Tengo, maître Zely, Ange Perno et Thalès Zokene, tous évoluant aux ateliers SAHM. Ce qui leur permet de s'exprimer sur leur vécu par rapport à leurs droits. 20 enfants au minimum y prennent part chaque année pendant les périodes scolaires.

Pour Thalès Zokene, encadreur en théâtre, *«les enfants en apprenant le théâtre s'épanouissent parce que le théâtre, c'est la vie, la vie des codes. Si ces enfants maîtrisent les codes, ils pourront bien vivre. Ce qu'ils apprennent pourra servir de bâton demain pour, éventuellement embrasser une carrière d'artistes. Les enfants s'adonnent à cœur joie car nous choisissons les thèmes de la vie pratique comme le patriotisme, le civisme, l'amour, la non-violence… Ils s'identifient dans les différents travaux que nous faisons. Ayant vécu plusieurs situation, leur témoignage donne lieu à plusieurs autres thèmes de vie courante. Par-delà le théâtre, nous éradiquons les antivaleurs et donnons à ces enfants la possibilité d'être un jour des personnes dignes, car l'instruction dont ils bénéficient est la clé qui ouvre la porte à une seconde liberté, une vie autre.»* Les enfants dans les ateliers de théâtre apprennent la diction, le vocabulaire, le débit, la ponctuation, le volume (ampleur de la voix), etc., Tout comme l'historique du théâtre, le théâtre européen, le théâtre africain.

L'apprentissage dans différents ateliers s'intéresse à la transmission des valeurs, des droits et des devoirs des enfants pour un investissement social. Il a, entre autres, objectifs globaux le renforcement du bien-être des enfants vulnérables grâce à la pratique de l'art, de leur capacités artistiques, en suscitant en eux des vocations. Ce programme célèbre également l'insouciance et la création artistique des enfants. Ces derniers restituent leur travail artistique devant le public lors de la Journée du 20 novembre commémorant la signature de la Convention internationale des Droits de l'enfant à l'ONU, accompagnés d'artistes confirmés de la scène congolaise pour appuyer ces prestations et promouvoir l'évènement.

Pour rappel, plusieurs expériences plus ou moins similaires ont déjà eu lieu à Brazzaville en 2016, 2017, 2018. La plus récente est Bana'Art.

V.M.

DEVELOPPEMENT

La COVID-19 a freiné 20 ans de progrès, selon un rapport de la Fondation Gates

La Fondation Bill et Melinda Gates a publié le 15 septembre 2020 son quatrième rapport annuel Goalkeepers, Celui-ci fournit l'ensemble des données mondiales les plus récentes sur la manière dont la pandémie de la COVID-19 entrave les progrès réalisés en 20 ans pour atteindre les objectifs mondiaux ou Objectifs de développement durable des Nations unies.

Il montre suivant tous les indicateurs que le monde a régressé et comment les dégâts économiques ont accentué les inégalités en Afrique. L'Afrique a fait d'énormes progrès en termes de réduction de la pauvreté. Il y a eu une diminution de 28 % du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté depuis 1990. Mais à la fin de 2020, 13 millions d'Africains devraient passer sous le seuil de pauvreté dans le meilleur des cas, et 50 millions dans le pire. Le nombre de décès dus au paludisme pourrait doubler cette année par rapport à 2018, et 80 millions d'enfants de moins d'un an pourraient être exposés à des maladies évitables à l'échelle planétaire. Les dégâts économiques causés par la première récession frappant le continent en 25 ans accentuent les inégalités. Les femmes et d'autres groupes vulnérables souffrent de manière disproportionnée; les habitants des pays à faible revenu sont confrontés à des difficultés alimentaires et les fermetures d'écoles désavantagent injustement les enfants qui vivent dans les zones rurales.

Malgré ces contraintes énormes, les pays africains innovent pour relever ce défi, et le monde a beaucoup à apprendre de la réponse apportée par le continent. En Afrique du Sud, le Gouvernement déploie des unités mobiles de dépistage; au Nigeria, le secteur privé lève des fonds pour renforcer les ressources et en Afrique de l'Ouest, des millions de personnes bénéficient de nouveaux transferts de fonds améliorés. Au Sénégal, les scientifiques mettent au point des respirateurs artificiels de pointe à faible coût et au Kenya, des partenariats public-privé permettent aux communautés rurales et isolées de se connecter à Internet.

L'envoyé spécial de l'Union africaine, Strive Masiyiwa, a lancé, en collaboration avec les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, la plateforme africaine de fournitures médicales en juin. Elle a pour objectif de veiller à ce que les pays du continent aient accès à des fournitures et équipements médicaux abordables, de grande qualité et permettant de sauver des vies, dont bon nombre sont fabriqués en Afrique. Bill et Melinda Gates estiment que la COVID-19 est un véritable test pour la communauté mondiale.

«La réponse à la pandémie de COVID-19 nous a montré certaines de meilleures facettes que l'humanité a à offrir: des innovations révolutionnaires, des actes héroïques de la part de travailleurs de première ligne et des personnes lambda qui font de leur mieux pour leurs familles, leurs voisins et leurs communautés… Nous sommes face à une crise mondiale commune qui exige une réponse mondiale commune», écrivent Bill et Melinda Gates dans le rapport, qu'ils publient chaque année. Ils appellent le monde à collaborer sur le développement de diagnostics, de vaccins et de traitements, à fabriquer des tests et des doses le plus rapidement possible et à fournir ces outils de manière équitable en fonction des besoins plutôt que des capacités à payer.

Plusieurs stratégies viables existe actuellement pour aider à obtenir un résultat équitable, notamment l'Accélérateur d'accès aux outils de la COVID-19 (ACT), l'effort de collaboration le plus sérieux pour mettre fin à la pandémie, qui réunit des organisations ayant fait leurs preuves comme Gavi (l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation) et le Fonds mondial.

Le rapport indique de façon claire qu'aucun pays ne pourra relever seul ce défi. Tout pays qui tenterait de se protéger aux dépens des autres ne fera que prolonger les difficultés qu'a provoquées la pandémie. Le développement et la fabrication de vaccins ne permettront pas de mettre rapidement un terme à la pandémie s'ils ne sont distribués de manière équitable.

Si les pays riches achètent les deux premiers milliards de doses de vaccins au lieu de veiller à ce qu'elles soient distribuées équitablement, le nombre de décès dus à la COVID-19 pourrait pratiquement doubler, indique une modélisation de la Northeastern University.

«Toute personne mérite d'avoir la possibilité de vivre une vie saine et productive et bien que le progrès en Afrique soit possible, il n'est pas inévitable. Un résultat équitable est nécessaire pour mettre fin au virus et veiller à ce que les revers soufferts par le développement ne deviennent pas monnaie courante», a dit Cheikh Oumar Seydi, directeur pour l'Afrique de la Fondation Bill et Melinda Gates. *«Nous avons besoin d'une collaboration mondiale solide avec les dirigeants des Gouvernements et du secteur privé pour garantir à chacun l'accès à un traitement sûr et efficace contre le coronavirus, sans négliger la moindre personne.»*

Le Fonds monétaire international prévoit qu'en dépit des 18. 000 milliards de dollars déjà dépensés pour stimuler les économies du monde entier, l'économie mondiale perdra 12. 000 milliards de dollars ou plus d'ici à la fin 2021. Il existe des limites inhérentes à ce que les pays à faible et moyen revenu peuvent faire pour soutenir leurs économies, qu'elle que soit l'efficacité avec laquelle celles-ci ont été gérées. Si les pays à revenu élevé ont mobilisé 22 % de leur PIB au profit des dépenses d'urgence, ce chiffre n'est que de 3 % en Afrique subsaharienne.

Adonis MALONGA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
B.P.: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (242) 06 677.89.61 / E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

SOCIETE GROUPE PHANIE

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 F. CFA
Siège social: 55, Rue Dolisie, Moungali, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG.BZV.12 B 3873.

-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL,
-AGREMENT DE CESSIONS DE PARTS SOCIALES,
-NOMINATION DE NOUVELLE GERANTE,
-MISE A JOUR DES STATUTS.

Aux termes du Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020, reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville, domicilié immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place Marché de la Plaine, Centre-ville, B.P.: 2927, République du Congo, et enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine à Brazzaville, le 05 août 2020, sous folio 140/38, numéro 2406, les associées de la société «GROUPE PHANIE», Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 Francs CFA chacune, intégralement libérées, ont, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décidé:

1. De transférer, à compter du 30 mai 2020, le siège social de la société GROUPE PHANIE Sarl, à la rue Dolisie n°55, à Moungali, Brazzaville, République du Congo ;

2. D'agréer les cessions des parts de Madame MOUAYA Stéphanie Gertrude au profit de Madame MOUNGALA MOUEME Nispha Gloria, de Madame MOUNGALA ZERI Bel-Ange Espoir et de Madame MOUNGALA Princesse Sarah ;

3. De nommer, pour une durée de 6 ans, Madame MOUNGALA MOUEME Nispha Gioria, née le 8 novembre 1993 à Brazzaville, en qualité de gérante de la société GROUPE PHANIE Sarl, en remplacement de Madame MOUAYA Stéphanie Gertrude;

4. Tenant compte des changements adoptés, les associées ont, en outre, procédé aux modifications corrélatives des articles 5 et 8 des statuts de la société GROUPE PHANIE Sarl et à la mise à jour desdits statuts avec les nouvelles dispositions statutaires.

Le dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 août 2020, sous le n°20 DA 212, et l'inscription modificative a été portée le même jour au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM: CG-BZV-12 B 3873, par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,
Le Notaire,
Maître Salomon LOUBOULA

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865 -Tél.:06.665.65.90 – 05.558.52.96 -04.450.47.96
E-mail: bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

PIMENTO

SOCIETE A RESPONSAPILITE LIMITEE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du dix-sept août, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Bacongo, folio 161/6, numéro 963, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Télécommunications - J610000 Conseil en Communication Publicité - Prestations de service en communication.

Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société ;

Dénomination sociale: La Société prend la dénomination suivante: PIMENTO S.A.R.L.;

Siège social: La Société est fixée à Brazzaville, 144, Avenue des 3 Francs, Bacongo (Rép. du Congo).

Durée: La durée de la Société et de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur BOUBOUE Christ Eliezer, demeurant à Brazzaville, au numéro 07 de la rue Makoko, Poto-Poto;

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le quatorze septembre deux mil vingt ;

Immatriculation: La Société dénommée PIMENTO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00144.

POUR AVIS,
Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA,
Notaire

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(Services de Consultants-Individuels)
REPUBLIQUE DU CONGO

Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDRCH)

AMI N° 001/2020/METPFQE/CAB/PDCRH-CEP

Secteur: Education
Référence de l'accord de financement: Prêt numéro 2100150033294
N° d'Identification du Projet: P-CG-IAE-001

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement pour couvrir les coûts du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PCDRH), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds au titre de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat suivante: recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel(le), spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale, chargé de l'exécution et du suivi des mesures Environnementales et Sociales du PDCRH.
Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres: (i) la mise a jour du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du Projet; (ii) le suivi de la mise en œuvre du PGES de l'évaluation d'impact Environnementale et Social et; (iii) le suivi des recommandations des missions de supervision de la Banque Africaine de Développement. La mission se déroulera à Souanké et à Mossendjo selon la durée des travaux.

2. La Cellule d'Exécution du Projet du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnelle de la Formation Qualifiante et de l'Emploi invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition mai 2008, révisée en juillet 2012, 5. qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: http://www.afdb.org.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture de bureaux suivantes: de lundi à vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 heure locale (TU+1): Case 252, Camp des Sommeilleux, derrière la DEC Générale. Quartier Bacongo, Brazzaville, République du Congo Tél: (+242) 06 629 22 59/ 06 632 54 06 - E-mail: sec.pdcrh@outlook.com, avec copie pour information à bkimia.pdcrh@outlook.com

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 07 octobre 2020 à 13h00, heure locale et porter expressément la mention:
«AMI N° 001/2020/METPFQE/CAB/PDCRH-CEP- «Recrutement d'un (e) consultant(e) individuel(le) en Sauvegardes Environnementales et Sociales du PDCRH»

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE
DE DEPOUILLEMENT
À l'attention de: Mme la Coordonnatrice
du PDCRH
Case 252, Camp des Sommeilleux,
derrière la DEC Générale.
Quartier Bacongo, Brazzaville,
République du Congo.
Tél: (+242) 06 629 22 59/ 06 632 54 06
E-mail: sec.pdcrh@outlook.com

Madame Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA
Coordonnatrice du PDCRH

Avis d'Appel d'offres National: AAON 002

N°: F-AON-002-LNSP-CGMP-2020

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Fourniture et livraison à Brazzaville de deux (2) bus de transport du personnel au Laboratoire National de Santé Publique

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans La Semaine Africaine, Les Dépêches de Brazzaville et Le Patriote du 10 septembre 2020.
2. Le Laboratoire National de Santé Publique a obtenu, dans le cadre du Budget de l'Etat congolais, des fonds, afin de financer son budget d'investissement exercice 2020, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de deux bus de transport du personnel.
3. Le Laboratoire National de Santé Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir: de deux bus de transport du personnel.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Laboratoire National de Santé Publique et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après: Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, de 09 heures 00 à 14 heures 00.
6. Les exigences en matière de qualification sont: voir DPAO n°5.1 du présent DAO. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de la CEMAC sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après: Laboratoire National de Santé Publique. Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, République du Congo, contre un paiement non remboursable de 200.000 F. CFA. La méthode de paiement sera paiement en espèces contre remise d'un reçu. Le document d'Appel d'offres sera adressé par dépôt du dossier physique en format papier et électronique.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, République du Congo, face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, au plus tard, le 17 octobre 2020, à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après: Laboratoire National de Santé Publique, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple, centre-ville Brazzaville, République du Congo, au plus tard le 17 octobre 2020, à 13 heures. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1.200.000 F. CFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle est fait référence
ci-dessus est:
Bureau: Laboratoire National
de santé Publique
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO,
face Palais du peuple, centre-ville,
République du Congo
Téléphone: (00 242) 06 658 55 27 /
06 666 51 78
E-mail:fabien.niama@gmail.com/
justinbayeckolangouma@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2020.

Le Président de la Cellule des Marchés Publics.

Pr Fabien Roch NIAMA

VIE DES ARTISTES

Le chanteur Loko Massengo guéri de la COVID-19 en France

Souffrant de la COVID-19, l'artiste-musicien Loko Massengo ''Djeskin'' (73 ans), chef de l'international orchestre Rumbaya, et président de l'Union des musiciens congolais de la diaspora (UMCD) a été hospitalisé le 21 mars 2020 au Centre cardiologique du Nord à Saint-Denis près de Paris, en France. Il en est finalement sorti le 7 mai dernier, et doit la vie sauve au dévouement des soignants, d'anonymes et d'invisibles durant les quarante-sept interminables jours qu'aura duré son ''confinement hospitalier'', particulièrement douloureux et éprouvant. Le chanteur congolais est enfin tiré d'affaire et récupère progressivement, en reprenant une vie normale.

Loko Massengo ''Djeskin''

C'est une véritable satisfaction pour la communauté congolaise de France, après un lourd tribut payé par les patients Congolais de France atteints de la COVID-19. Certains rentrent chez eux, progressivement, à la suite de leur hospitalisation. Artiste-musicien au talent indéniable, grand compositeur, chanteur et danseur, Loko Massengo est un ancien notamment des orchestres Negro succès (1967) ; Vox Africa, de Jeannot Bombenga (1968), Vévé de Kiamwangana Matéta ''Verckys'' (1968 à 1972); Sosoliso du Trio MADJESI (Mario, Djeskin et Sinatra), de Kinshasa (1972 à 1975, les années de succès de cet ensemble). Revenu au pays natal en 1976, il crée les Trois Frères de Brazzaville, avec ses compatriotes Youlou Mabiala et Michel Boyibanda, deux anciens du Tout Puissant OK Jazz de Luambo-Makiadi ''Franco'' (1977 à 1979), puis l'international Rumbaya en 1980, orchestre avec lequel il a enregistré un album en 2015. Loko Massengo est arrivé en France en 1986, après son admission au Conservatoire de Paris, grâce à l'obtention d'une bourse d'études de l'Etat congolais. Depuis, il a opté pour son installation définitive dans le pays de sa formation continue et, pour la circonstance, le pays de ses créations musicales. En sa qualité de président de l'UMCD, il est connu pour son implication dans l'organisation des événements musicaux en France. Depuis 2000, il fait partie de l'orchestre Kékélé, formation dotée d'ambassadeurs de la rumba congolaise authentique. Il est l'auteur de plusieurs chansons dont certaines à succès comme: ''Massengo na lingui yo'' ; ''Feza'' (Sosoliso) ; ''Nénette''; ''Nabatiya Tuku Tuku'' (Les Trois frères), ''Beauté noire'', etc.

Au départ, ils sont cinq chanteurs avec pour mission de ressusciter la rumba, genre musical en voie de disparition au profit du Soukous et du Ndombolo. De même, ''Le roi du Bloqué zingué'', qui n'est autre qu'un rythme et une danse, ravive les flammes de l'orchestre international Rumbaya, au grand plaisir des mélomanes de la diaspora, mais aussi du continent et du pays. C'était le cas, il y a quatre ans, quand il s'est produit en live à la Guinguette africaine de Suresnes. Prompte guérison à l'artiste !

Alain-Patrick MASSAMBA

VIENT DE PARAITRE

«La destruction des forces du mal» de Deborah Eureudice Nzonzolo Massa

Né le 15 avril 1981 à Brazzaville, Mademoiselle Eureudice Nzonzolo Massa, de son vrai nom et qui a ajouté le prénom de Deborah à l'instar de la prophétesse dont on parle dans l'Ancien Testament, est détentrice d'une maîtrise ès lettres obtenue à l'Université Marien Ngouabi. Servante dans une Assemblée de prière, elle vient de publier à la Maison MFG Graphic au Congo-Brazzaville, en août dernier, une autobiographie de 119 pages: «La destruction des forces du mal». Un premier essai que l'auteure dédie au Seigneur et Sauveur Jésus-Christ de Nazareth qui est la source de toute sagesse et de toute révélation.

Eureudice Nzonzolo Massa

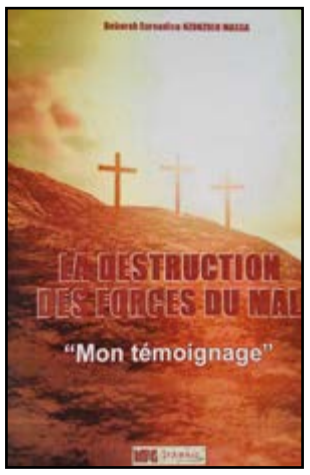

La couverture du livre

La cérémonie de présentation et de dédicace de cette autobiographie a eu lieu samedi 12 septembre 2020 à Brazzaville. En présence de Florent Richard Physique Onina, le préfacier de ce livre, docteur en théologie et auteur de plusieurs publications. L'ouvrage de Deborah qui compte quatre chapitres: «Mon témoignage»; «La destruction des forces du mal et comment y échapper»; «Comment garder sa délivrance»; «Déclarations des prières» est, en fait, une histoire, un récit, une expérience des faits vécus et entendus.

M. Florent Richard Physique Onina qui a présenté ce livre, a indiqué que l'autobiographie est un genre littéraire de l'auteure qui s'est livrée à une confession personnelle, partant de sa naissance jusqu'à devenir fonctionnaire de l'Etat. Elle a été façonnée par les récits des textes bibliques qui lui ont permis d'engager les combats spirituels pour vaincre les forces du mal. *«La destruction des forces du mal est donc l'expression de sa révolte vis-à-vis des esprits mauvais qui rôdent dans ce monde où satan règne en maître pour séduire les hommes et les femmes qui subissent l'agressivité des forces du mal et qui ne s'en sortent pas. Ce livre est comme une lettre vivante qui exhorte, expose, interroge et instruit les faits vécus dans sa vie. Il encourage les personnes qui veulent fléchir devant les épreuves de la vie à ne pas lâcher prise, mais de garder espoir et vivre selon les Saintes Ecritures.»* Pour que la délivrance soit réelle, il fallait tout abandonner et se consacrer au Christ. L'auteure fait un témoignage de sa vie qui résonne comme un plaidoyer pour une véritable renaissance en Christ. Elle fait, à la fois, la narration et une révélation des dons reçus du Saint-Esprit pour se débarrasser de l'emprise du démon qui l'a séquestrée pendant plusieurs années. Elle dessine les lignes de son parcours de combattant qui, contre vents et marées, s'attache à la corde de l'espoir qui prédit un lendemain meilleur. Deborah Eureudice Nzonzolo Massa dénonce les injustices, les pratiques obscurantistes, les guéguerres qu'on observe dans certaines églises et assemblées de prière dites de réveil. C'est en cela qu'elle invite les croyants et non croyants, chrétiens ou non chrétiens, chacun en ce qui le concerne, à déceler ses faiblesses, à réagir devant un obstacle, avec force et vigueur, afin de se préparer des lendemains meilleurs. Un vrai chrétien doit témoigner du Christ vivant et ressuscité, et non jouer au formalisme.

Cet ouvrage vient mettre la lumière sur certains faits qui se passent dans certaines familles qui vivent encore sous l'emprise des forces du mal. Deborah les exhorte à prendre conscience, en se confiant à Dieu, au Christ Seigneur et Sauveur.

Pascal BIOZI KIMINOU

LU POUR VOUS

«Tremblement de terre au ministère des Affaires alimentaires» de Pierre Ntsemou

Cette pièce de théâtre en cinq actes décrit des fresques sociales autour de la question de l'inflation des denrées alimentaires.

Les protagonistes de cette pièce hilarante sont issus de toutes les couches sociales. Un fossé de plus en plus large est mis en évidence entre les gouvernants et les citoyens lambda. Les premiers vivant dans une opulence qui les rend presque indifférents à la misère du tiers peuple. Quant aux derniers, ce sont les vendeuses du marché et leur syndicat qui réclament la régulation des prix des produits de la part du ministère de tutelle.

Pour mettre en dérision l'attitude des parvenus enclins à l'exotique, l'écrivain attribue ce propos à l'une des vendeuses: *«On vous connaît. On vous fait manger du camembert et vous oubliez le manioc du village. On vous fait goûter du Champagne, vous crachez sur le bon vin de palme. On vous fait lécher une assiette d'escargot d'Avignon, vous refusez nos chenilles appétissantes et nos croustillantes sauterelles. On vous fait miroiter le ciel et vous vous mettez à vilipender la terre nourricière, oubliant, du coup, qu'elle vous a tout donné…».*

Le livre de l'auteur

Toutefois, tous ces remous se déroulent sur fond de zoomorphisme. Les personnages sont substitués habilement en animaux à l'image des fables de Jean de la Fontaine. Les revendications du bas peuple visent, en définitive, la révision de la mercuriale. Pour cela, l'auteur met en lumière certaines tractations, conspirations et autres intrigues dans les arènes du pouvoir.

Le lecteur découvre à travers cette fiction dramatique comment naissent les grèves, comment se déroule un conseil des ministres ou un procès, et les enjeux qui concourent quelquefois aux remaniements ministériels.

Au centre de cela, transparait la thématique du rôle de la femme dans la société africaine aujourd'hui. Une omniprésence des personnages féminins tisse la trame de cette comédie qui n'attend plus qu'à être exécutée en face d'un public.

En empruntant les mots même d'un personnage de cette pièce, on pourrait dire de cet ouvrage que «c'est vraiment un livre de vertus, de vices, de dérives et de rêves merveilleux» à lire sans regret du temps perdu.

A propos de l'auteur, Pierre Ntsemou est né au Congo-Brazzaville le 15 juin 1956.

Après avoir professé pendant quarante ans dans l'enseignement, il s'est épris du métier d'écrivain et de critique littéraire, en signant une dizaine de livres dont: ''Pétrins, festins et destins en balade''; ''Mon cœur, ma plume et ma muse s'amusent'' ; ''Quête, enquêtes et conquêtes de plaisirs''.

Aubin BANZOUZI

PROJET DE PUBLICATION D'ANTHOLOGIE

(Sous la direction des écrivains Aubin Banzouzi et Gaëtan Ngoua)

Titre: «Martin Luther King, Nelson Mandela, George Floyd…
Plaidoirie pour la cause de l'Homme noir dans l'histoire

Modalités de participation:

- **Chaque auteur est libre d'utiliser le genre littéraire de son choix (poésie, conte, récit, monologue, dialogue, réflexion, analyse, etc.) ;**
- **Le texte produit ne doit compter qu'une ou deux pages seulement, accompagné d'une biographie de deux à cinq lignes, plus la photo de l'auteur ;**
- **L'envoi du texte se fera sur pièce jointe à l'adresse électronique suivante : aubin.banzouzi@yahoo.fr**
- **Dernier délai de réception des manuscrits : vendredi 20 novembre 2020, à 20h00.**

Téléphone : 00242 743 86 18 ou 00242 06 832 12 06

FOOTBALL

La CAF face à l'avenir de ses compétitions

Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF) s'est réuni le jeudi 10 septembre 2020 par visioconférence pour discuter de l'avenir des compétitions africaines, dont le Championnat d'Afrique des nations (CHAN) et d'autres questions connexes, dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19.

Ahmad Ahmad, président de la CAF

Initialement prévu du 4 au 25 avril 2020 et reporté en raison de la COVID-19, le tournoi final du CHAN Total Cameroun 2020 se déroulera finalement du 16 janvier au 7 février 2021. Le tirage au sort, tenu le 17 février dernier, reste le même. En revanche, un nouveau calendrier sera communiqué ultérieurement. Pour rappel, le Congo est logé dans le groupe B en compagnie de la RD Congo, la Libye et le Niger.

Ce n'est pas tout: la CAF va bel et bien lancer la Ligue des champions féminine. L'instance dirigeante du football africain l'a fixé pour le deuxième semestre de l'année 2021. Chacune des six zones de la CAF organisera des qualifications pour déterminer les finalistes du tournoi à huit (8) équipes. La répartition sera la suivante : une équipe de chaque zone, une équipe du pays hôte et une équipe supplémentaire. La compétition sera annuelle et se tiendra durant le deuxième semestre.

Pour la première édition, l'union zonale du pays hôte aura deux représentants. Cependant, pour les éditions suivantes, le pays hôte n'aura qu'un seul représentant tandis que l'Union de zone du champion en titre qualifiera deux équipes.

Quant au format du tournoi final, les huit équipes qualifiées seront tirées au sort en deux groupes de quatre équipes chacun conformément au règlement.

La CAF a aussi lancé l'appel à candidatures pour l'organisation de la CAN féminine 2022 et la prochaine la Ligue des championnes féminines 2021 et 2022.

Quant à la prochaine assemblée générale élective de la CAF, elle se tiendra le 12 mars 2021 au Maroc. Pour l'heure, aucun candidat n'est officiellement connu. Mais, les potentiels candidats ont jusqu'au 12 novembre pour se prononcer.

Dimitri MACK

CIRCUIT MONDIAL D'ATHLETISME

Le Kenya, hôte du premier meeting en Afrique

La ville de Nairobi se prépare à accueillir le premier meeting d'athlétisme du circuit mondial du World Athletics sur le sol africain, prévu le 3 octobre prochain, après deux reports successifs, a indiqué l'IAAF sur son site officiel.

Il s'agit du premier grand événement d'athlétisme sur le continent africain depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (COVID-19), a indiqué le président de la Fédération kenyane d'athlétisme, Jackson Tuwei.

Ce meeting va relancer les activités sportives au Kenya et, probablement, en Afrique, en l'absence des compétitions dans le continent depuis le mois de mars dernier. Il est à rappeler que Nairobi devait accueillir les Mondiaux U20 de World Athletics, mais l'événement a été reporté en raison de la pandémie de coronavirus.

Le circuit continental offre à Athletics Kenya une nouvelle chance cette année, de produire du grand spectacle, après le report des Mondiaux des moins de 20 ans, que Nairobi devait abriter. Les préparatifs du meeting baptisé Kip Keino classic, en référence à Kipchoge Keino, légende du demi-fond, ont été particulièrement chamboulés, les athlètes également.

Le stade où aura lieu le meeting de Nairobi

Le meeting de Nairobi comprendra, outre les cinq épreuves majeures (200m, 3000m steeple, triple-saut, disque et marteau), le concours du javelot, le 400m, le 800m, le 1500m et le 5000m. Environ 250 concurrents sont attendus pour le meeting, compte tenu des circonstances actuelles.

Pour le moment, les athlètes engagés viennent surtout d'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest. D'autres athlètes pourraient venir d'Europe, d'Amérique et aussi d'Asie, si l'on en croit le directeur du meeting, Barnaba Korir.

Les organisateurs ont prévu une affluence de 15000 spectateurs dans un stade qui peut en contenir 30.000, après l'accord du Gouvernement kenyan et du ministère de la Santé.

Jean ZENGABIO

UNE FEMME, UN SIFFLET

Mavie Okolonéné, arbitre fédérale de football!

Le football a cessé d'être un tabou pour la jeune fille congolaise. De même pour l'arbitrage. Sur les pas de la première femme arbitre, les Congolaises n'hésitent plus à s'essayer au dur métier de trancher les litiges et faire appliquer les lois du jeu et le fair-play sur les terrains de foot. C'est, entre autres, le cas de Mavie Okolonéné, arbitre fédérale de la Ligue du Niari. Comment s'est-elle éprise du sifflet et quelle est son ambition? Elle l'explique dans l'entretien ci-après.

Mavie Okolonéné

L'arbitrage est-il votre principale activité?

**Non, je suis encore élève au lycée Victor Sathou, en classe de terminale A4. Et c'est l'athlétisme qui m'a sorti de l'anonymat, à Brazzaville. J'ai été plusieurs fois championne nationale, notamment au 200 m juniors en août 2017. J'ai aussi fait les 100 m, 800 m et 5000 m et pris part à plusieurs épreuves de marathon. Hormis l'athlétisme, j'ai aussi joué au handball, mais pas pour longtemps.

Comment avez-vous alors contracté le virus de l'arbitrage?

L'histoire est un peu longue mais, je vous en fait un résumé. Je n'ai jamais pensé être arbitre un jour. J'y suis arrivée via Facebook, grâce à l'international Nsélé. Un jour, il me demande d'où proviennent les médailles qui pendent à mon cou. Je lui explique que j'étais une athlète, mais que je souhaite abandonner. Parce que plusieurs fois j'ai décroché des médailles, mais on ne m'a jamais donné l'opportunité de représenter le pays à l'extérieur. Alors il me propose de me reconvertir dans l'arbitrage du football. Sans trop réfléchir, j'accepte. Puis il m'oriente vers l'arbitre international Yamba. Ce dernier m'apprend en 2018 les notions de base, au CEG Hammar de Dolisie. J'ai gravi les échelons petit à petit: quatrième arbitre, puis arbitre assistante et, enfin, fin 2019, j'ai commencé à officier les matchs de D1, au Stade Paul Moukila ''Sayal''.

Et comment êtes-vous devenue arbitre fédérale?

**A force de beaucoup travailler. Mes prestations étant convaincantes, cette année j'ai été promue arbitre fédérale. Cela ne m'a pas du tout surpris. J'avais déjà officié deux matchs de ligue 2 à Brazzaville. Je me rappelle celui ayant opposé FC Racine à La Djiri.

Auriez-vous un souhait?

**A cœur vaillant rien d'impossible. Mon souhait le plus ardent c'est de devenir arbitre internationale. Aux jeunes filles je dis: la féminité n'est pas un handicap. Plus on sera nombreuses, plus on aura la chance d'exceller.

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI
et Deff MOUKALA NGONO

HOMMAGE

Kotoko de Mfoa doit beaucoup à son maître, ''Athos''

Un entraîneur emblématique du Kotoko de Mfoa s'est endormi pour l'éternité. C'était le 21 août 2020, à Brazzaville. Agé de 70 ans, ''Athos'', puisque c'est de lui qu'il s'agit, a été porté en terre le samedi 5 septembre dernier. Retour sur le parcours de celui qui a eu l'insigne honneur de conduire son équipe de la pelote à la division d'élite nationale.

De son vrai nom Anatole Missakidi, ''Athos'' est le prototype du self made man. Joueur amateur, il écourte précocement sa carrière pour se lancer dans l'encadrement des gamins, dans les années 1970. Bien qu'autodidacte, il devient ensuite le coach du Kotoko de Mfoa, club nouvellement créé par des adolescents de Moungali, avec à leur tête Ngandziami ''Simonet''. Ses diplômes d'entraîneur (1er et 2e dégrés), il ne les passera que plus tard, lors des stages FIFA à Brazzaville. C'est à ce mordu du ballon rond qu'on doit les dimensions actuelles des lucarnes au mwana-foot. Il va amener Kotoko de Mfoa du ''mwana-foot'' à la division 1 de la Ligue de Brazzaville en 1978, puis à la division nationale en 1980, avant d'être sacré champion du Congo en 1982. Un véritable couronnement!

Anatole Missakidi, ''Athos''

''Athos'', un passionné de football, était partisan du beau jeu. Il s'est illustré par son humilité, son savoir-faire, sa rigueur au travail et sa détermination. Il a fabriqué plusieurs footballeurs de talents, tels que Célestin Mouyabi ''Shaleur'', Benoît Milandou ''Burquet'', Matoméné ''Guinal'', Bimbéni ''Socratès'', Mayéla ''Potin'', Ngoma ''Rochat'', Mbemba ''Jacquot'', Nkounkou ''Mapro'', Jules Bintsangou ''Lato'', Maganga ''Sivori'', Placide Milandou, Moukouri ''Mangué'', Jean-Jacques Bianguet ''Leao'', Jean Miakomama, Séraphin-Didier Malonga ''Le Français'', etc.

Encadreur, mais aussi éducateur, ''Athos'' savait trouver des mots justes pour forlancer et faire passer des consignes. Il aura été sur tous les fronts du football avec ses joueurs. A la pelote, il caressait un seul rêve: faire de Kotoko de Mfoa un grand club, au même titre que Diables-Noirs, Etoile du Congo, CARA, et remporter un jour le titre national, ce qui fut fait en 1982.

L'une de ses grandes déceptions, disait-il, c'était la non-participation de son équipe à la Coupe d'Afrique des clubs champions en 1983, pour des raisons que ne connaissent que les dirigeants sportifs nationaux de l'époque.

''Athos'' est issu d'une famille de sportifs: ses cousins Jonas Bagamboula-Mbemba ''Tostao'' et le colonel Louzolo-Mpassi (ex-Etoile du Congo et Inter Club); son oncle feu Boniface Kibiassi, l'ancien gardien du Daring (Imana) de Kinshasa, de Diables-Noirs et de l'équipe nationale à la fin des années 1950 et au début des années 1960; son frère cadet feu Frédéric Moutsémo "Féro", l'ancien excellent gardien du CARA.

Avec sa disparition, Kotoko de Mfoa perd peut-être l'homme le plus important de son histoire, et le Congo un entraîneur ayant réalisé avec son club le parcours le plus merveilleux dont, seul lui-même connaissait le secret. Que son âme repose en paix !

Alain-Patrick MASSAMBA

Ils ont dit:

Ghislain Joseph Gabio ***(journaliste sportif): «J'ai bien connu le sympathique coach Athos. Venant du ''mwana-foot'', il avait fait la force de Kotoko de Mfoa. Paix à son âme ! ».***

Nkounkou ''Mapro'' ***(ancien international et ancien de Kotoko de Mfoa): «C'est un monstre sacré du foot qui s'en est allé. Il a réalisé des prouesses sans égales. Le nombre d'images et souvenirs de lui pendant le long chemin vers la division nationale restent graver dans nos mémoires».***

Bimbéni ''Socratès'' ***(ancien international et ancien joueur de Kotoko de Mfoa et de Diables-Noirs) : «Merci des joies vécues et partagées dans Kotoko de Mfoa avec le coach Athos. Paix à son âme !»***

"Guinal" Matoméné-Mampouya ***(ancien international, et ancien joueur de Kotoko de Mfoa et de Diables-Noirs): «C'est une partie de notre jeunesse qui s'en est allée».***

PENSIONS

Le système des retraites miné par la pratique du ''moro obosso''

Comme tous les Congolais le savent, les retraités de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), devenus de véritables maltraités par le Gouvernement, vivent un calvaire aux conséquences quotidiennes dramatiques dans les familles. C'est vraiment inhumain qu'un pouvoir exercé pourtant majoritairement par des retraités puisse soumettre d'autres à une vie totalement indigne de la personne humaine alors qu'ils avaient régulièrement cotisé lorsqu'ils étaient actifs.

Contrairement au système de retraite par capitalisation qu'applique les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, celui en vigueur dans notre pays-hérité de la puissance coloniale- est celui de la retraite par répartition. Ce qui signifie que ce sont les cotisations des actifs qui servent à payer les passifs que les retraités sont devenus.

Mais, pour que ce système de retraite par répartition puisse fonctionner sans difficultés, il faut que le nombre des actifs soit très largement supérieur à celui des passifs. Le paiement des pensions des retraités de la CRF ne posait pas de problèmes au départ. Tous les Congolais se souviennent encore qu'il n'y a pas très longtemps encore qu'après le paiement des salaires des fonctionnaires, celui des retraités avait lieu la semaine qui suivait. Tout cela parce que les cotisations des actifs généraient suffisamment de ressources financières pour payer les retraités.

Le calvaire des retraités de la CRF

Malheureusement, avec la gouvernance hasardeuse et la navigation à vue, qui sont les marques de fabrique de ce pouvoir sans dessein pour le Congo, des difficultés n'allaient pas tarder à se faire jour. Si sous d'autres cieux gouverner c'est prévoir, avec tous les Gouvernements qui se sont succédés avec ce pouvoir, gouverner c'est improviser et subir avec indifférence les événements. Pire, pour ce Gouvernement, c'est mépriser la population et la maintenir dans la misère innommable qui est la sienne. Chaque mois et chaque année, ce sont des milliers de fonctionnaires qui vont à la retraite sans qu'ils ne soient remplacés à travers des recrutements fiables. Il en est de même pour ceux et celles qui sont décédés ou qui sont devenus handicapés et donc inaptes à assumer leurs fonctions soit à la suite d'une maladie, d'un accident ou pour toute autre cause. Les années passant, le nombre des retraités n'a fait que grossir de manière inquiétante et à grande vitesse alors que celui des actifs connaissait toujours une baisse catastrophique. Ce qui devait arriver a fini par arriver. Les cotisations des actifs ne peuvent plus générer des ressources suffisantes pour payer les retraités. C'est l'une des causes des difficultés que connaît actuellement la CRF pour payer les pensions de retraite. C'est aussi ce qui explique le fait que les retraités accumulent actuellement près de deux ans d'arriérés de pensions.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. La vraie et déterminante cause de cette déliquescence de la CRF demeure incontestablement les détournements massifs et récurrents des deniers publics dans toutes les institutions et administrations publiques congolaises. La CRF ne fait exception.

Je ne porterai pas des gants pour dire la vérité sur l'enfer que vivent nos pères, mères, oncles, tantes et frères retraités de la CRF.

Tous les directeurs généraux de la CRF, anciens et actuels, tous les ministres du Travail et de la Sécurité sociale et toute la constellation des réseaux mafieux ont détourné et continuent à détourner massivement et sans honte, depuis des décennies, plusieurs milliards de F. CFA des ressources de la CRF.

Ce n'est d'ailleurs pas surprenant dans un pays où l'on marche sur la tête et on voue un culte sans bornes à l'enrichissement illicite et facile, un Gondwana où, malgré les discours soporifiques et anesthésiants contre les anti-valeurs, les vices sont devenus des vertus et les voleurs des gens honorables et de bonne moralité.

Ces voleurs et criminels et cols blancs sont responsables de plusieurs drames dans des familles. Combien de retraités sont morts faute de traitements appropriés, combien sont devenus paralysés, aveugles et n'arrivent pas à se nourrir au quotidien et combien de couples ont été disloqués à cause de cette précarité ?

Mais ces odieux et inhumains criminels s'en fichent car ils savent bien qu'au royaume de l'impunité qu'est devenu le Congo, ils ne risquent absolument rien puisque le poisson pourrit par la tête et que le sommet de l'Etat est loin d'être exemplaire à suivre.

Eviter une implosion de la CRF

Pour éviter une implosion de la CRF, il y a deux types de mesures à prendre. Les premières concernent les ressources financières nécessaires au paiement mensuel des pensions de retraite. Les secondes concernent la répression, par voie de justice, de tous les types de détournements des milliards de F. CFA de la CRF au détriment des retraités qui devraient en être les légitimes bénéficiaires.

Pour générer suffisamment de ressources financières dans les caisses de la CRF, il faut que le ministre du Travail et de la sécurité sociale prenne rapidement l'initiative:

A. De faire préparer avec diligence, par son cabinet, un projet de loi à soumettre au

Le siège de CRF à Brazzaville

Parlement sans retard. Ce texte portera sur le relèvement de l'âge de départ à la retraite à 63 ans. Mais les fonctionnaires pourront toujours demander, à 62 ans, à prolonger leurs activités pour une durée ne dépassant pas deux ans. Ils pourront alors partir en retraite à 64 ou 65 ans. Il n'y aura pas de seconde prolongation d'activités.

Ce relèvement de l'âge de départ à la retraite s'explique par le fait que des milliers de fonctionnaires étaient partis à la retraite toutes les années antérieures, sans être remplacés, plusieurs autres partent en retraite cette année dans les mêmes conditions. Si rien n'est fait, d'autres iront en retraite l'année prochaine et les années suivantes sans être remplacés. Ces nouveaux et nombreux retraités viendront grossir le nombre des retraités. Ce qui aura pour conséquence de faire perdre à la CRF d'importantes ressources financières et d'aggraver le déséquilibre entre les charges et les ressources de la CRF, rendant ainsi plus difficile le paiement des pensions des retraités. Il est donc nécessaire de retarder ces départs à la retraite pour conserver les ressources financières provenant des cotisations des actifs en attendant que soient recrutés un nombre suffisant de Congolais, chaque année, dans la Fonction publique, afin que, dès le départ à la retraite des fonctionnaires qui devaient aller à 60 ans, il y ait plus d'actifs qui cotisent et génèrent davantage de ressources financières pour payer les passifs.

Mais, pour éviter les abus de la part de ceux qui redoutent le départ à la retraite, la future loi portant relèvement de l'âge de départ à la retraite à 63 ans ne concernera pas les fonctionnaires qui ont déjà reçu leurs préavis de départ à la retraite. Leur départ est irréversible. La future loi doit préciser l'exclusion des préavisés de manière explicite.

B. Prendre une circulaire à adresser aux directeurs des Ressources humaines de tous les ministères

Ces derniers devront lui envoyer rapidement un rapport faisant état des décédés et de ceux qui sont devenus inaptes ou handicapés pour diverses raisons. Ce rapport fera connaître au ministre du Travail et de la Sécurité sociale les besoins en personnel de son ministère selon les directions et les services. La circulaire devra préciser que ce rapport doit être adressé impérativement au ministre de la Sécurité sociale avant la fin du mois de septembre de l'année en cours. Cela permettra au ministre de la Sécurité sociale de budgétiser les futurs recrutements de l'année prochaine. L'établissement et l'envoi de ce rapport seront obligatoires chaque année et assortis de sanctions pour les directeurs des Ressources humaines qui n'auront pas envoyé leurs rapports dans les délais qui leur sont impartis.

Mais le ministre du Travail, qui est aussi celui de la Fonction publique, doit se garder de perpétuer cette pratique tribale qui continue à privilégier les relations et la tribu et non la compétence. Cette pratique dite de ''moro obosso'' qui signifie, en mbochi, un piston haut placé, doit être définitivement abandonnée parce qu'elle promeut la médiocrité et l'incompétence dans l'administration publique. C'est pour cette raison que je conseille au ministre de la Fonction publique de ne pas se laisser distraire par l'idée d'un concours de recrutement à la Fonction publique. C'est ce qui alimentera la corruption et le versement des pots de vin perpétuera l'absurdité du système ''moro obosso''. Il faut un recrutement sur dossier mais avec des critères de sélection rigoureux. Il faut aussi de la transparence en publiant dans la presse écrite, audiovisuelle voire dans les réseaux sociaux les avis de recrutement. Il faut donner de la chance à tous les congolais et congolaises qui voudront candidater. Ce ne doit pas être un secret. Il faut délaisser le bouche à oreille selon les affinités des personnes.

C. Commander un audit auprès d'un cabinet international connu pour sa compétence et son sérieux en la matière. Tous les comptes de la CREF doivent être audités afin de déterminer, avec exactitude, le montant des milliards de la CRF qui ont été détournés.

D. Une fois cet audit réalisé et les responsables des détournements identifiés, il sera plus facile d'engager des poursuites pénales contre les différents auteurs. Il serait insupportable que les criminels en col blanc puisent se la couler douce avec l'argent des retraités qu'ils narguent d'ailleurs. Les résultats de cet audit doivent être rendus publics et les milliards détournés par chaque ancien DG de la CRF, y compris l'actuel DG, sans oublier les anciens et actuel ministres du Travail et de la Sécurité sociale. Les condamnations pénales de ces criminels économiques doivent être assorties des mesures de saisies de leurs biens de valeur et immeubles sans oublier leurs comptes bancaires tant au pays qu'à l'étranger. Il existe actuellement des cabinets internationaux compétents dans la traque des comptes bancaires à l'étranger de ceux qui ont détourné des milliards d'argent public dans leur pays.

Voici, Monsieur le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale ma modeste contribution, afin d'éviter un écroulement de la CRF et la mort en masse de ses retraités dont vous serez inévitablement rendu responsable pour n'avoir rien fait pour l'éviter.

J'espère que vous prendrez rapidement toutes les initiatives pour convaincre le Président de la République de convoquer une session extraordinaire du Parlement pour l'adoption du projet de loi portant relèvement de l'âge de départ à la retraite des agents de l'Etat à 63 ans sans oublier de commander un audit des comptes et de la gestion de tous les anciens DG de la CRF depuis sa création jusqu'à nos jours. Le DG actuel de la CRF ne sera donc pas épargné.

Ludovic NGOMA
Journaliste professionnel indépendant

ETUDE de Maître Anicet BALHOU
Notaire
B.P.: 4171, Tél.: (242) 05.557.44.10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303,19,
Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire; REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte portant Déclaration Notariée de changement de siège social de la succursale ROYAL COST CONGO reçu en la forme authentique par le notaire soussigné, en date du huit août deux mille dix-neuf à Pointe-Noire, enregistré le quatorze août de la même année sous le n°6963, folio 149/14.

Monsieur Armand Blaise MBADINGA, Directeur de la société, de nationalité gabonaise, agissant en sa qualité de Fondé de pouvoirs de la succursale congolaise de la société ROYAL COST, a exposé:

Au terme d'une directive de la société mère relative au changement de siège social de la succursale congolaise, situé antérieurement au N°01, angle Avenues Commandant Fodé et Benoît Ganongo, celui-ci est désormais situé sur l'Avenue Marien NGOUABI, face UNICEF, Pointe-Noire.

Une expédition de la Déclaration Notariée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et en conséquence, le numéro 19 DA 1229 a été attribué audit dépôt.

Pour avis,
LE NOTAIRE,
Hugues Anicet MACAYA BALHOU.

Porte-le pour moi
everywhere you go